

TRADITION

PROGRES



BLASON ~ BOUCLIER
evit hor bro

CAHIER ANNUEL
DU
SOUVENIR BRETON - KOUN BREIZH

(SAVET E 1954)

S K O E D

SOMMAIRE

Editorial par R. TULLOU	1	L'inventaire... ou déclassement	
Le « Souvenir Breton » (ses objectifs)	2	de nos monuments... ?	13
Le S. B. au Prince de Rohan	3	Tableau généalogique de la Maison royale	
Moneiz Breizh gant Al. Louarn	3	et ducal de Bretagne;	14
Le site historique de St-Aubin-du-Cormier ..	4	Maison de Porhoët;	15
Cérémonie du souvenir à Ballou		Maison de Porhoët-Gibon	16
et assemblée générale du S. B.		Les sépultures des Princes bretons	17
(30 juin 1968)	5	Démision de R. T. (Goursez)	19
Saint-Aubin-du-Cormier :		Protégeons notre Patrimoine artistique	20
cérémonie du souvenir (1968)	5	Comment on débaptise	
A propos de la Réforme régionale.		nos anciennes chaussées	21
(notre manifeste)	5	Quand les « barbares »	
Hommage à Y.-M. PERROT, Koatko		occupaient la Bretagne	22
(15 avril 1968)	6	Buhez ar Vro	22
Le génocide culturel continue !	7	La Fondation bretonne	
Pertinente lettre à Ch. de Gaulle	7	du Prieuré royal de Lehon	23
Lettre de R. TULLOU au ministre O. Guichard ..	8	Leoriou ha Kalouennou	
L'« Ordre de Saint-Jean de Jerusalem »	9	(livres et publications)	24
Alerte...! (musées de Rennes)	11	Carte de la Bretagne... de demain !	27
Y.-M. PERROT, 25 ^e anniversaire de sa mort. 12			

ADMINISTRATION

Cahier bilingue annuel du « SOUVENIR BRETON — KOUN BREZH »
Association Traditionaliste et Culturelle déclarée (I.O. du 8 octobre 1954)

Directeur des Cahiers : R. TULLOU Secrétaire : Alain LE LOUARN Rédacteur en chef : Michel DUVAL

Rédaction. — Les auteurs sont priés de faire parvenir leurs manuscrits présentés d'une façon très lisible, rédigés sur un seul côté. Les textes tapés à la machine le seront au double interligne. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent dans leurs articles.
Tous droits réservés pour citations d'extraits d'articles de « S.K.O.E.D. ». Reproduction de dessins, clichés, rigoureusement réservées.

Direction. — Pour le courrier particulier, écrire à l'adresse du Directeur : R. TULLOU, 4, rue du Muguet, 44 - Saint-Sébastien-sur-Loire (Bretagne).

Administration. — Toutes correspondances et envois d'adresses, articles, écrire :
SOUVENIR BRETON — KOUN BREZH
30, place des Lices, 35 - Rennes (Bretagne)

Abonnements. — Un an : pour étudiants, 6 F.; de soutien, donnant droit aux circulaires du S. B. 12 F.
Le numéro contre 6 F. A payer au C.C.P. du SOUVENIR BRETON :
M. Michel DUVAL
2, rue Victor-Hugo, 35 - Rennes
C.C.P. Rennes n° 2.394.92

Le Directeur-gérant de la publication : R. TULLOU — Imprimerie Spéciale de « S.K.O.E.D. » — Tirage : 1.000 exemplaires.

PENNAD-STUR

éditorial



Ar Pennganseller a gomz deoc'h...

Le Président-Chancelier 1968-1970.

Le dernier quart d'heure...!

La Bretagne connaît à l'heure présente une crise singulièrement grave sur tous les plans : culturel, économique, social et humain. Sur notre sol, face à ces mutations destructrices des valeurs bretonnes, voulues et dirigées par une poignée de technocrates aberrants : c'est une civilisation séculaire qui est attaquée dans ses fondements, tandis que se poursuit la mise en condition totale d'un petit peuple à qui on a fait perdre — depuis quelques siècles, avec sa fierté — les notions élémentaires d'une conscience ethnique...

Nous possédions autrefois de magnifiques mobiliers ruraux, riches de variétés artistiques ; ils ont été dispersés, autant par l'ignorance des uns que par la cupidité des autres. Au XIX^e siècle, les marchands et les posticheurs de mauvais goût, destructeurs de notre Patrimoine, sont devenus l'« élite » donnée en exemple à ceux de chez nous qui ont le culte du travail bien fait et la foi dans l'œuvre créatrice... A présent, la laideur est installée dans nos maisons et c'est au tour de nos demeures de subir l'acharnement de l'ignorance et du vandalisme, au plus grand bénéfice de quelques vautours-s spéculateurs...

Déjà, une notable partie de notre patrimoine artistique et religieux — chapelles, calvaires, vieilles pierres — symboles et vivants témoignages d'un passé d'épreuves communes et de grands éreux, a été la proie de trafiquants ou d'antiquaires, amateurs de tous acabit.

Or, cette besogne de mort a été accomplie avec la complicité tacite d'un Pouvoir omnipotent qui, aux yeux du Monde, se pare cependant de toutes les vertus. Ainsi disparaît une culture originale dont l'épanouissement eût été, en d'autres perspectives, une riche contribution à la Civilisation de l'Occident.

Telle est la tâche pernicieuse poursuivie sous l'égide de tant de nos Maîtres, négateurs de l'Ordre Naturel. Provoquer notre jeunesse, par des enseignements mensongers, abrutir tout un peuple au moyen d'une Radio et d'une Télévision vouées par excellence à alimenter la platitude citadine ; monter au rang d'institution sociale — que dis-je, de religion ! — un sport alimentaire et ce « Tiroc », dont le plus clair effet est de drainer une partie des ressources des familles de travailleurs, au seul profit de l'Etat !...

Véllà, pour l'heure, le spectacle que la Bretagne nous offre : celui d'une mise en condition involontée. Les gens de chez nous qui orientent encore à la sollicitude du Pouvoir Central à l'égard de l'« Extrême-Ouest » se trompent ; ils

n'ont pas encore compris ce que leurs maîtres entendent réaliser à petit feu : l'extinction de notre Bretagne en tant qu'entité sociale et ethnique.

Ce Pays, aux paysages si pittoresques et si variés, va, sans trop tarder — selon les vœux de nos modernes planificateurs des « espaces ruraux » — succomber sous le poids d'une monotonie sans pareille. Les arbres de nos campagnes, ainsi que nombre d'espèces animales fort sympathiques, vont disparaître pour faire place, alors que nous n'avons pas une économie judicieuse de nos surplus agricoles, à de grandes surfaces sous-peuplées, de rendement intensif, vaste « Far West », aux traces rectilignes — exposées aux vents — agrémentées de barbelés et ça et là, de « sites » désertiques, de « villages musées » et de panneaux signalétiques à l'usage des masses téléguidées.

Quant aux populations rurales qui se sont endettées pour survivre sur leurs terres, on leur offrira les délices de notre civilisation industrielle de consommation, l'hospitalité de ces centres urbains « new look » avec leurs banlieues artificielles et inhumaines, à moins qu'elles ne préfèrent aller tenter leur chance, comme main-d'œuvre d'appoint, aux quatre vents du Marche Commun !...

La « civilisation des loisirs » pointant par-là ! à l'horizon, il a paru opportun et intéressant d'affecter en « réserves » certaines portions de la Bretagne centrale et occidentale. Ces « parcs naturels », vidés de leurs derniers habitants, seraient dotés d'un équipement léger de « protection biologique », ce qui paraît incompatible avec l'instauration dans les dits espaces d'un tourisme de masses motorisé, saucissonneux et nécessairement destructeur. Ceci revient à dire que, à l'avenir, aucune solution bretonne de permanence et de soutien à nos populations rurales défavorisées n'est envisagée. Ainsi, cloisonnés, repartis ou dispersés, les Bretons seront bien mal venus à clamer contre leur sort. Tout sera pour le mieux dans une Europe gaullienne et « bien française »...

A cela, il faut ajouter que des portions importantes du Territoire breton ne manqueraient pas d'être dévolues aux Autorités militaires pour des exercices, lesquels, tôt ou tard, seront parfaitement inutiles dans la perspective d'une guerre planétaire. Rien n'aura eus fait pour attacher les habitants à la défense de leur patrie natale contre les subversions de toutes sortes qui la menacent...

C'est donc à une forme très particulière de « participation » que nos très « démocrates » gouvernements entendent convier les Bretons. Les biens précieux légués par nos devanciers au cours de notre Histoire, ces biens jugés aberrants et peu « rentables » seront stérilisés aux termes d'une opération-cadre, qui confine au génocide...

LE SOUVENIR BRETON

KOUN BREIZH



CONSTITUTION :

Association traditionaliste et culturelle déclarée (I.O. du 8 Octobre 1954).

BUTS :

A) Faire connaître notre histoire aux Bretons, par des études appropriées (conférences, publications, pose de plaques, etc.). Contribuer au réveil de la conscience bretonne chez nos compatriotes, ainsi qu'au maintien des valeurs spirituelles propres à notre pays.

B) Commémorer annuellement deux des grandes dates de l'histoire bretonne :

— 29 Juin 845 : BALLON (Bain-sur-Oust), Victoire des Bretons sur les armées de Charles le Chauve, Unification de la Bretagne sous l'égide de NOMINOE.

— 29 Juillet 1488 : Combat de ST-AUBIN-du-CORMIER, Cérémonie du Souvenir.

Evoker aussi la mémoire des combats de PLOURIVO (936), NANTES (1er Août 937) et TRANS (1er Août 939), principaux jalons de la reconquête sur les Vikings, à l'initiative du duc Alain Barbetorte et de Juhel Beranger, comte de Rennes, descendant de Nominoe.

CHARACTERES :

Le SOUVENIR BRETON s'interdit toutes activités ou controverses politiques, voire philosophiques. Il refusera toujours d'être lié par un lien quelconque d'inféodation de nature à entraver son autonomie.

Le SOUVENIR BRETON est et entend demeurer le tenet de la dignité bretonne.

Le SOUVENIR BRETON rappelle que son souci constant est d'aider au maintien du patrimoine traditionnel de la Bretagne face aux manœuvres de subversion de toutes espèces qui en ébranlent aujourd'hui les fondements. Il n'a ni point de vue, ni intérêt étranger aux jeunes initiatives d'ordre communautaire qui, sur le plan technique local, visent à permettre sa sauvegarde ou son enrichissement.

Le SOUVENIR BRETON compte parmi ses principales préoccupations la tâche de veiller à la mise en œuvre de nouvelles structures administratives adaptées au renouveau économique des principales « provinces françaises ». Il rappelle que le Projet de « province-pilote » dont il est le promoteur constitue un exemple valable pour les autres ethnies de France.

Le SOUVENIR BRETON ne peut rester indifférent à la dispersion de notre patrimoine artistique.

Le SOUVENIR BRETON estime qu'il est seul capable d'amorcer l'évolution interne rendue indispensable par l'unification des institutions européennes.

Le SOUVENIR BRETON aura à cœur d'honorer les héros et les grands serviteurs de la Cause nationale bretonne. Le SOUVENIR BRETON entend, à cet effet, conserver son entière liberté d'action dans ses rapports avec les organisations bretonnes autant que non bretonnes.

Fait à Nantes, le 27 Mars 1964.

Pour le CONSEIL PERMANENT :

Le Président-Chancelier
Raffig TULLOU

Le Secrétaire-Général
Michel DUVAL

Le Délégué Permanent
Alain LE LOUARN



MONEIZ BREIZH

Arouez
Frankisiou
Ar Vrezhonez

(Diwar un destenn bet savet gant Mikael Duval evit bezañ displeget e-doug devezh-ennod « Englev An Tiegzehiou » e Roazhon d'an 8 a viz Mae 1966.)

Bodet omp amañ e-kichen Ti-moulererezh Moneiz Breizh, bet savet etre 1708 ha 1733, a dalvez da labouradeg, da vuzetour, ha da annez harmonier ha roezher ar Moneiz goude tangvall-meur 1720.

Kent e oa bet dizezet war an dachenn ul labouradeg moulañ-moneiz e kreiz ar pemzekvet kantved.

O lakaat tuallan an douar dindan tiez to mervent ar porzh, an Aotrou Léon des Ormeaux, rezhdiennad diwezhañ-pennbarner Moneiz Breizh, a lakaas war-wel e 1850 un dolzenn veit-benerzh sternet gant troustou greun. War ar stered-mañ e voe moulet, moarvat, hon diwezhañ moneiz aour, diwar urzh Anna-Vreizh e 1488.

Pelloc'h e kevad stred an Draidied, etre an Iiz-Veur kozh (bet diskaret e 1754) hag ar « Placis Cona » pe « Laugier ar Moneiz Kozh » diwar ur savadur bet dizezet eno war urzh Konan, Kont kentañ Roazhon.

Aze eo e voe moulet a-hed ar Grenn-Amzer ar moneiz aour. Pelloc'hik, e tal chapel Itron-Varia ar Goued, war dachenn Ti an Artilleriezh e oa bet savet skolioù bihan. Roazhon, Eno Ivez, a-hed ar chwezekvet, ar seitekvet kantved ha betek 1720 e voe an Ti-Kêr.

War an enkaenn-zifenn-se, stok ouzhi mirioù Kêr (dout da vezañ « rue Nantaise ») e voe moulet moneiz Nevenon. Graet e voe ganto a-hed daou gantved goude kurun digezh Roue kentañ Ar Vro.

Gant Alan an Trede (1084-1150) e voe savet moneiz nevez warno ar ger « BIX », Talvoudegezh-berzh a oa gant ar moneiz-mañ dre Vreizh a-berzh.

Re hir da vezañ danevellet amañ tabutoù ha etroumasoù o savet a-had kantvedoù etre Roued Bro-C'hall ha Duged Breizh.

Dre urzh Yann ar Roue e voe moulet an doublad arc'hantr trichern e skeed. Ne chomas nui an dalc'h moulañ moneiz gant Kêr Roazhon hepken. Da Gêrou Naoned, Gwened ha Gwengamp e voe eskaset etre da gensevenn ar penne-hirid-stad. D'an c'houiz-se e krogas talvoudegezh eskenn hor moneiz da vont war garmañ. Azet e voe moneiz nevez, tri dizez kozh lakaet da dalvezout un dizez nevez. Ha diwar eneze e voe dizezet an doublad arc'hantr kozh.

Le souvenir-breton koun breizh à son allesse sérénissime Le Prince Alain de ROHAN

Nous avons précédemment publié (SKOED n° 1), la lettre du Prince A. de ROHAN.

Des retards matériels nous ont empêchés de présenter à nos lecteurs la réponse de notre Conseil.

Le Conseil Permanent du SOUVENIR BRETON (KOUN BREIZH) exprime sa vive et respectueuse reconnaissance à S.A.S. le Prince de ROHAN, pour avoir consenti à assumer la Présidence d'Honneur de cette Société.

Il sera adressé à Son Altesse très prochainement la liste définitive des personnalités bretonnes appelées à figurer dans le Grand Conseil (Kuzul-Meur) du KOUN BREIZH.

Un service gracieux et assidu de notre nouvelle Revue : SKOED (Blason) sera assuré au Prince, descendant des anciens souverains de la Nation Bretonne.

Des études historiques et techniques passeront dans « SKOED » ne manqueront pas — nous osons l'espérer — de retenir l'attention de notre Président d'Honneur Européen.

A LUJ et à sa famille, nous présentons nos vœux sincères et respectueux.

EVITAN hag evit ho tiegezh, kinnigomp holl, hon gwella gourc'hemennou.

Au nom du CONSEIL PERMANENT
Le Président d'Honneur pour la Bretagne
Comte Olivier de GIBON
NANTES

Le Président-Chancelier du Souvenir Breton
Raffig TULLOU
Scipieur-atisteur
ST-SEBASTIEN-sur-LOIRE

Le Secrétaire-Général
Michel DUVAL
Docteur en Droit et es Lettres
RENNES

ACTE OFFICIEL du SOUVENIR BRETON
ETABLI le 27 NOVEMBRE 1965, AU DOMICILE DU PRESIDENT-CHANCELIER à SAINT-SEBASTIEN-sur-LOIRE, 4, rue du MUGJET (Loire-Atlantique).

Que dire de cette « régionalisation » dont on attend miracle à Paris sinon que, conçue dans les ordonnances de quelques technocrates, elle n'a de « décentralisation » que le nom. Jouant savamment sur les oppositions d'intérêts exarcebés en démocratie nos synarques jacobins préfèrent orgueilleusement perfectionner leurs méthodes de gestion scientifique plutôt que de se plier aux nécessités du corps social, broyer les communautés naturelles qui leur résistent plutôt que d'en favoriser la renaissance aux mieux du bien commun.

Cette mentalité aberrante propre aux commis du Bas Empire galien est la voie ouverte à tous les défilés : sur le plan breton, dont elle méconnaît totalement l'originalité, elle ne peut conduire qu'à des sursauts violents...

Est-il besoin de rappeler que la vocation de la Bretagne est éminemment maritime ? C'est cependant ce qu'à Paris on prétend ignorer. La première constatation pour un esprit libre et clairvoyant n'est-elle pas, en effet, cette volonté persistante et toujours actuelle de vouloir séparer Nantes et le pays nantais du reste de la Bretagne ? En dépit des arguties d'économistes distingués, nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi notre Pays breton devrait être amputé à jamais de ce grand port, ouvert sur l'Atlantique, ceci à seule fin d'en faire la « capitale » de ce grand et fameux « Val de Loire », région artificielle et composite, dont la seule unité repose sur une voie ferrée et un fleuve du reste difficilement navigable !

C'est oublier que les Mayennais n'en veulent à aucun prix et que les Sarthois, les Angevins ne seraient prêts à l'accepter qu'à la condition précisément d'en exclure Nantes et la Loire-Atlantique !

Dans leur volonté frénétique de déconcentration « ouestifiée », à l'échelle « européenne », nos planificateurs de cabinet feindront sans doute de s'en tenir momentanément à un stupide « statu-quo », sans pour autant abandonner leur rêve de découpage hexagonal élargi à l'image de leurs grands ancêtres... Ils sont, en effet, de ceux qui finalement n'ont « rien supprimé et rien oublié ».

Ce drame du morcellement de la Bretagne historique c'est bien un des aspects tragique de ce « dernier quart d'heure » auquel nous sommes conviés. Soumise à l'intoxication centraliste française, les anciennes « minorités nationales » en réalisent plus que tout autres l'ampleur.

Il ne nous appartient pas ici de préconiser une tendance particulière de l'action politique : le Souvenir Breton n'ayant pas d'options précises dans le contexte de l'Emvas (1) ; il ne défend que la dignité bretonne face aux subversions de toutes natures.

Il est bien des manières de contrer efficacement l'Adversaire, ne l'oublions pas !... Les jours qui viennent se chargeront de nous les révéler. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'engager les Bretons conscients, à les découvrir et à les mettre en œuvre. L'épreuve est bonne conseillère, et ce dernier quart d'heure peut marquer si tous nos compatriotes le comprennent, l'amorce de notre Résurrection. Tout ce qui sera accompli avec lucidité et obstination dans un esprit de solidarité peut, en favorisant la renaissance de la conscience et de la fierté bretonne, être bénéfique à brève échéance. Ainsi, pourront s'équiper la mise en place de ces Institutions Bretonnes que nous sommes fondés à revendiquer. En permettant aux Bretons, fidèles à leur génie propre, de retrouver la libre possession de leurs instruments de travail, elles ouvriront à notre Patrie le droit de retrouver sa place dans une Fédération élargie des Ethnies d'Occident. La liberté des hommes est ce prix !

BREIZH NA VARVO KET !
Nantes, novembre 1968.
Raffig TULLOU,
Président-chancelier du « Souvenir Breton ».

(1) Emvas : le Mouvement breton.

Gant Yann an Trede e voe lakaet moulin hor pezhioù arc'hant kentañ hag an abeg d'ase e voe klasket kalz a drabas outañ gant Bro-C'hall.

Hervez licher-urzh Sant Loiz, 1225, e oa bet miret strizh gant Roueed Bro-C'hall ar gwir da soññ pezhioù aour.

Abeg ha tro a zeus diwar brezel an div Janed da voulañ monreiz nevez liosoare en aour hag en arc'hant. Charleiz Bleiz a glaskas sevel moneiz stummet diouzh reoù Bro-C'hall, Bihennoc'h o zalvoudegezh, avat, o vezañ na o pounneroc'h ennek ar metaloù strizhialouev enno.

A-enep da Yann ar Pavare e klaskas Charleiz ar C'hevchvet a Vro-C'hall sevel daolio adarre ha lakaat harz war waskelloù ar moneiz aour. Disoc'hoù en daolio-mañ a voe mast avat. Diwar geneklaek an diou c'houarnement e teuas anat d'an holl e oa bet dalc'het start ganeomp ar gwir embann-moneiz en holl zegouezhoù ha doareoù.

Gant Yann ar Pempvet e voe savet lurlou aour, skeudenn an Dug-marc'heger warno. Gwarezet mat ha meret siketuz e talc'has start hor moneiz d'an dalvoudegezh reizh, ha berzh a reas hor pezhioù aour hag arc'hant dre holl vroioù Europa.

E 1451, pa oa Per an Eil o ren war Ar Vro e rankas strizhaat war ar c'hemm-eskem moneiz evit reiñ Lamm d'an dud a felle dezho rechout diwar prenañ ha gwerzhall moneiz estren.

Gant Frañsez an Eil e voe dalc'het da voulañ pezhioù e Labouradegoù Roazhon ha Naoned hepken.

Ur wech adarre e voe navazet gant Loiz an Unnekvet a Vro-C'hall, war feurlizherioù miz here 1465, gwir didor hor moneiz aem, arc'hant hag aour, a c'helle hon Duged embann ken tiegevech ha kement hag a venefant en ober (« toutes et quantes foies que bon leur sembleroit »).

Jill-a-Gérnevez o vezañ bet savet da veat-embanner ar moneiz gant Per Landais, e voe roet urzh dezhañ e 1479 da brenañ markoù arc'hant a-venioù evit embrenn da vat gant aferioù ar Stad.

Per Kampion, o sammañ d'e dro ar gefridi, a gejas war e hent gant diaesterioù brasoc'h c'hoarzh.

Nevez-amzer, hañv, Diskar-amzer 1487; urzh a zo bet kementet gant Per Kampion da sevel moneiz diwar kement pinvidigezh a zo e Breizh evit soññ ar stourm, « contre les haineux et mécontents qui ont entrepris d'invalider et assaillir le Duché » (ouzh an dud-se leun a zroukrañs hag a gasont, graet o menoz tagnañ hag aloubin an Dugelezh).

Ugent-eizh a viz Gouere 1488 : Emgann Sant Albin an Hillberenn Merval a ra hon Dug Frañsez an Eil... Goude dimeziñ Anna ha Maksimilian Aostria, moneiz an Impalaerlezh a voe moulet e Roazhon gant skeudenn ar Priñs german, erred an Impalaer hag emringoù an Dugez warno. Dibao-tre ar pezhioù-mañ.

E 1492, Anna-Vreizh, renevez gadarn, sammet pounner gant he c'harg-stad, gwasket he spered, mantret he c'hason, a rank plegañ... hag hi oc'h asantit mont da Rouenez e Bro-C'hall evit klask gwarezñ he fob. Moneiz ar fleurdeulzenn moulet e Roazhon...

1498, Mil pevar c'hant navgent eizh ! Anna-Vreizh, dra genepvech gant he fried, Loiz (L. an Douzrekvet a Vro-C'hall) douf da renevez nemet e Vro.

Pezhioù aour nevez gant arouez Breizh, ar « Funel » Aour (« Cordière d'Or ») a zeus adindan hor gwaskelloù-stad gant hec'h addimeziñ he deus adchouezet Anna hollwiroù-stad Ar Vro.

Dreall avat, e teu moneiz Bro-C'hall da c'hingant ar marc'hadou, Gant Breujoù Breizh, bodet e 1503 a voe savet o mouezh a-enep an alouberezh-mañ, hag e voe kaset ul lizher-espedit d'o Dugez, ar Rouenez Anna, evit da lakaat ganeomp gant an doareoù-mañ « que le change soit ordonné à monnaie du dit pays (Breizh) et non à tournois dont le peuple porte grosse perte et dommage. »

Aliesoc'h-aliesañ e voe reizhet hag adreizhet an doareoù eskemm ar moneiz gall e Breizh.

- 1513 - Pezhioù warno "Ludovici Rex-Britannum Dux..."
- 1532 - Fleur-angiv e Breizh ha Bro-C'hall.
- 1524 - Kefridi voulerion moneiz Breizh gwirlekaet gant Frañsez Kentañ-a-Vro-C'hall.
- 1732 - Daou gantved da c'houde e voe savet Ti nevez Moneiz er porzh-mañ.
- 1774 - Wargizerezh krenañ war an dispignoù a paouez gant embann moneiz e Roazhon.

Sevel klemm a reas Breujoù Breizh; adarre en aner, ur wech ouzhpenn.

Raganouez ar reuzadoù ar muntredoù an tan-gwallou a zastle hor Bro... 15 vloaz goude, 1789, Dispac'h Kentañ Bro-C'hall o kregiñ; gantañ e voe pautuzhet frankizio diwezhan hor Pobl. Dalc'omp sonj Brezhonad !

Al LOUARN.



Le site historique de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER serait-il menacé ?

En réponse à notre cri d'alarme... en date du 20 Janvier 1968, nous avons reçu de l'Etat-Major de la Troisième Région Militaire, les précisions suivantes :

Monsieur,
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Ministre des Armées a décidé de suspendre provisoirement les études relatives à l'extension du Camp de la LANDE D'OUËE.

Il a été pris bonne note de l'intérêt que vous portez au site de SAINT-AUBIN, pour le cas où ce projet serait repris... Veuillez agréer...

Signé : Général MOULLET

30 JUIN 1968 Bains-sur-Oust (Ballon)

Cérémonie du Souvenir et Assemblée Générale du Souvenir Breton

Le dimanche 30 Juin 1968, cinq cents de nos compatriotes (1), dont plusieurs arrivés dans la nuit, de la Région parisienne, se trouvaient réunis sur la grande place de BAINS-sur-OUST, A Midi, peu avant la messe, ils se sont groupés aux pieds de la statue de NOMINOË, autour des membres du Conseil permanent du KOUN. Une brève allocution a été prononcée en breton par le secrétaire, laquelle a été suivie d'une remise de gerbes (fleurs du pays) et du chant du BRO GOZ.

A l'issue de l'office célébré par le R.P. CHARDONNET, O.M.I., de PARIS, les membres du Comité du KOUN ont regagné, avec la majorité des assistants, le lieu dit « LE CHAMP de BATAILLE », sur la route de SIXT, où s'est tenue l'Assemblée générale annuelle du Souvenir Breton.

Un stand de livres et souvenirs, tenu par notre amie, Mme de BELLEVUE, sympathique secrétaire des Bretons de SICAUX, a reçu la visite de nombre de nos compatriotes, tandis que les festivités traditionnelles se poursuivaient dans les champs voisins.

Sur le terre, diverses allocutions, alternées avec des chants bretons, ont été prononcées. Signalons en particulier celle de notre président, M. Raffig TULLOU, Directeur du KOUN, lequel rappela les buts et les activités du SOUVENIR BRETON et celle de M. Y. VALLERIE, qui évoqua la naissance du nouveau mouvement SAV BREIZH.

Le Secrétaire : M. DUVAL.

(1) En raison des « événements » de mai-juin, les présences étaient réduites des deux tiers. Nous espérons, pour 1969, voir de 2 à 3 000 personnes assister à notre journée du Souvenir.

« ... le tempérament breton... accepté de moins en moins que la Bretagne soit considérée comme une réserve de main-d'œuvre, de soldats, de marins, de petits serviteurs de l'Etat recrutés ou mobilisés selon les besoins. René PLEVEN - « Avenir de la Bretagne » - 1961, page 37.

A propos de la Réforme Régionale

Nous avons adressé à toutes les organisations et personnalités de la Région Bretonne, le communiqué suivant.

Ferme mainteneur de la dignité bretonne et soucieux avant tout d'aider à la défense du patrimoine traditionnel de ce pays de BRETAGNE, face aux manœuvres de provocation et de subversion de toutes sortes qui, depuis longtemps déjà, en sapent les fondements.

Le SOUVENIR BRETON ne saurait rester indifférent aux modalités de la mise en œuvre de la réforme régionale entreprise en ce moment à l'initiative du Gouvernement Français.

Il se doit de rappeler toutefois, en cette heure décisive, les principes qui ont guidé ses dirigeants dans l'élaboration de son memorandum pour la création d'une Province-Pilote (Livre GWENN ha DU, 1958) ainsi que ses grandes lignes (1).

Principes :
— Fidélité à la République Française.
— Administration du Territoire de Bretagne avec les Bretons et pour les Bretons.

28 JUILLET 1968



Cérémonie du Souvenir

Ce jour-là, à 14 heures, nombreux étaient ceux de nos compatriotes qui, tandis que les fêtes de Comouelle battaient leur plein loin de là, à QUIMPER, avaient tenu à affirmer, par leur présence sur la Lande de la Rencontre, leur fidélité bretonne.

L'abbé GOUJON, nouveau curé-royen de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, avait manifesté, en effet, son désir que l'initiative de son prédécesseur, le regretté chanoine BERHAULT, soit perpétuée. C'était le plus jeune vicaire de la paroisse qui officiait. L'ordonnance de la cérémonie avait été auparavant librement débattue, de concert avec notre ami, AL LOUARN, commissaire permanent du Souvenir Breton. Des cantiques en langue bretonne furent récités par l'assistance au début et à la fin de l'office qui se termina par le chant du « Dig Feiz hon Tadoù, Kozh ». Le propre en français était celui de la fête de sainte ANNE, patronne de notre pays. La musique du patronage de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER exécuta, au moment de la consécration, un morceau très apprécié.

Le drapeau ancien de notre Bretagne à croix noire avec carres d'hermines, flottait derrière l'autel. Quelques instants après l'office, une cérémonie très simple réunit le petit groupe des assistants aux pieds de la plaque commémorative, en présence de notre doyen M. Camille LEMERCIER d'ERM. Une gerbe de fleurs et des bruyères du pays furent déposées autour de la Croix. Dans une brève allocution, M. Pierre ROY, président de la confédération Kerdalch, évoqua la mémoire de nos compatriotes disparus, celle des fondateurs du Mouvement breton etc...

A M. l'abbé GOUJON, nous adressons tous nos vœux pour un fructueux ministère, tous nos remerciements aussi au dévoué M. CAGNEJUL, correspondant local des NOUVELLES de BRETAGNE, dont le concours actif et fidèle nous a été si précieux dans l'organisation de cette traditionnelle manifestation.

M. D.

billités à tous les échelons, de la famille à la profession, au pays breton et à l'Etat Français, ce dernier devant se borner à exercer, en dehors des hauts attributs de la souveraineté (Justice, Armée, Diplomatie, Monnaie) une simple action supplétive, la gestion des autres affaires (éducation, culture, habitat, santé, etc...) devant être abandonnée à la compétence des seules institutions du Territoire de Bretagne.

Préconise :
 — Le maintien formel d'une Bretagne historique (5 + Départements) sauf à y adjoindre ultérieurement, du consentement des habitants, certains districts sur les anciennes Marches (Avranches, Mayenne, Craonnais, Mauges, Tiffauges, Herbages).

— La mise en place d'une hiérarchie administrative harmonieuse et équilibrée (communes, cantons, districts), le territoire étant administré par un **Conseil Permanent**, présidé par un représentant du Chef de l'Etat, travaillant en liaison d'une part avec une **Assemblée du Territoire** élue à l'échelon des districts (ou pays) au suffrage universel sur présentation des responsables des groupes professionnels, culturels, familiaux et économiques...

d'autre part, d'un corps de services administratifs propres dirigé par des secrétaires généraux et doté à tous les échelons de garanties statutaires à l'égard du Pouvoir central, les principales mesures d'ordre public étant édictées par voie d'ordonnance sur le plan du Territoire.

— L'Assemblée du Territoire, devant aggraver le Conseil de Gouvernement, choisi par le Chef de l'Etat sur une liste présentée par elle, ne sera pas responsable, aura mission

— de promouvoir les édits relatifs aux questions particulières au Territoire,

— sur avis des Services du Conseil Permanent et sauf modalités éventuelles, par délégation, les lois votées par le Parlement de la République,

— d'élever en Conseil Souverain pour le soumettre à l'arbitrage du Chef de l'Etat, certains différends ayant trait à la mise en application des dites lois et ordonnances.

— Les projets d'Edits et Ordonnances seront préparés en Conseil avec l'aide d'un Institut Régional d'Enquête et de Statistiques et permettront la mise sur pied de certains Offices régionaux (Agriculture, Pêche, Radio, Habitat, Artisanat, Patrimoine artistique, etc...)

— A l'échelon des Districts, les décisions seront prises par des Responsables après avis des représentants des diverses activités professionnelles et sanctionnées, après accord, par un fonctionnaire régional délégué. L'harmonisation des divers districts étant assurée à l'échelon du Territoire de Bretagne.

Le Conseil Permanent du SOUVENIR BRETON

(1) Levr Gwenn ha Du: Livre Blanc et Noir — Mémoire — Etude des futures structures adaptées à la Bretagne — Edité à Rennes par le « Souvenir Breton » après présentation au Gouvernement Français, 1956.



● Les Bretons seront-ils encore en mesure d'apporter la contribution de notre génie celtique à cette communauté nouvelle (l'Occident européen) qui se dessine pour les destins d'un prochain cycle de notre Histoire? (Extraits Raffig TULLOU)

HOMMAGE à Y.-M. PERROT

LE KOUN BREIZH à KOATKEO

15 Avril 1968

Le 12 Décembre 1943, jour de la Saint-Corentin, alors qu'il revenait de dire une messe matinale à deux heures de son presbytère dans une petite chapelle qu'il avait réédifiée quelques années auparavant, l'abbé PERROT était lâchement assassiné.

Le mort de l'animateur du Bleu Brug est un fait capital qui marque un véritable tournant dans l'histoire du mouvement breton des années de guerre. La figure de l'abbé PERROT apôtre vénéral et respecté de toutes les tendances du mouvement breton, et pionnier de la renaissance religieuse dans ce pays depuis le début du siècle était irremplaçable. Très vite, il devint clair que ce n'était pas le prêtre mais le militant breton qu'on avait voulu frapper. Le crime en lui-même était odieux; mais ceux qui avaient armé le bras du meurtrier n'ignoraient pas ce qu'ils faisaient.

Au cours de ces dernières années les responsables de troupes de la Résistance dans la région, lorsqu'ils n'ont pas complètement désavoué ce crime, ont affirmé que l'assassinat de l'abbé PERROT ne fut qu'une tragique erreur. Erreur politique ce meurtre le fut sans doute, mais qu'il contribua à cristalliser l'opposition déjà latente depuis plusieurs mois au sein du Mouvement breton et provoqua dans ses rangs un durcissement qui devait lui être fatal. La personnalité et la figure de la victime étaient si pures, sa valeur humaine si profonde, sa bonté si légendaire et sa foi en Dieu et en la Bretagne si vivace qu'il ne pouvait pas aux yeux de ses compatriotes, ne pas revêtir l'aura d'un martyr.

La perte de l'abbé PERROT fut douloureusement ressentie par tous. Quelle que fut leur obédience politique, philosophique ou religieuse, les militants bretons tentèrent à rendre hommage au prêtre et à l'ami, au père spirituel disparu, ils suivirent sa dépouille à travers la sombre montagne des Moritz d'ARREE, en ce matin d'hiver jusqu'au valon bois où niche la petite chapelle de KOATKEO. Depuis lors cet édifice est devenu un des hauts lieux de la tradition bretonne. C'est là qu'il repose toujours aux côtés du dernier desservant de l'ancienne paroisse de KOATKEO, de cet abbé JEGOU, ce vaillant confesseur abattu en 1793, parce qu'il défendait lui aussi sa foi et son pays.

Le lundi de Pâques 15 Avril 1968, le Souvenir Breton, fidèle à sa mission, a déposé sur la tombe du fondateur du Bleu Brug, une plaque commémorative, œuvre de son Directeur, le sculpteur et patriote breton Raffig TULLOU, libellée comme suit :

Y.-M. PERROT
 BELG
 BROGAROUR
 MERZER AR VRO
 1944
 Koun Breizh

Plusieurs personnalités bretonnes, civiles et religieuses assistaient à cette cérémonie.

M. de COETFEAL



Le Génocide Culturel continue... !

UN MUR D'INCOMPREHENSION

L'« Engleze Breizh » a diffusé, dans la grande Presse, le communiqué qui va suivre.

Nous nous tenons à publier, intégralement ce patibulaire plaidoyer en faveur de notre Culture, traquée plus que jamais, par l'ostentation d'un Pouvoir qui n'a jamais cessé d'être anti-breton dans tous les domaines. — En ces temps de « contestations » nous ne dirons jamais assez haut, les injustices dont est victime notre Bretagne.

R. T.

La Fondation Culturelle Bretonne (Engleze Breizh) communique :

Au ministère de l'Education nationale, des entretiens difficiles ont eu lieu récemment au sujet de l'enseignement régional. Une nouvelle fois, les délégués des organisations culturelles participant à ces entretiens ont pu constater la méconnaissance par les dirigeants du ministère des données les plus élémentaires d'une question sur laquelle bien des dossiers leur ont pourtant été fournis. C'est ainsi que les conclusions de la commission officielle mixte de 1964-65 — conclusions entièrement favorables à l'enseignement régional — n'étaient connues ni du ministre ni de ses collaborateurs.

Il est aisé de prévoir que M. Edgar Faure n'adoptera pas les recommandations de la Commission touchant aux langues régionales. Le ministre ne voyait d'abord dans les langues régionales qu'un sujet à études savantes dans l'Enseignement Supérieur. Sans doute eût-il été sensible à l'argumentation qui lui a été exposée, faisant ressortir la nécessité d'utiliser la langue régionale, langue de la vie populaire, comme outil pédagogique dans le premier et le deuxième degrés et il a indiqué, en quittant les délégués, qu'il était disposé à modifier son point de vue. Mais le directeur de la Pédagogie, le Recteur Gauthier, avec lequel les entretiens continuèrent plus longuement, estimant, lui, impossible d'admettre le choix de la langue bretonne ou occitane comme seconde langue vivante (à égalité avec l'hébreu et l'arabe). Ce qui revient à ne la considérer que comme une matière d'étude sans portée pratique, faisant partie en quelque sorte de cette « culture de délectation » au sujet de laquelle M. Edgar Faure ironisait voici peu.

On se heurte donc à nouveau, rue de Grenelle, à un mur d'incompréhension. Aussi les entretiens avec M. Gauthier n'ont-ils abouti qu'à une vague promesse de recommandation concernant l'enseignement, d'éléments de civilisation régionale, mais des assurances identiques, données par lui et ses prédécesseurs en 1965 et 1967, n'ont jamais reçu un début d'exécution. En présence d'une telle attitude des services ministériels, les responsables d'Engleze Breizh ont pris contact avec l'ensemble des mouvements culturels bretons pour engager une action propre à amener les pouvoirs publics à réviser des positions si visiblement contraires à l'esprit qui inspire les projets de régionalisation que le Président de la République s'appropriera à venir expliquer aux Bretons.

● L'« homme breton » ne doit plus, comme cela est constaté trop souvent, se laisser dépersonnaliser et réduire par les derniers effets dissolvants du centralisme à ce type d'« HOMO OECONOMICUS » banal, sans dimensions, sans attaches avec une glèbe ancestrale. (Mémoire — 1958) Raffig TULLOU.

PERTINENTE LETTRE

A CH. de GAULLE

L'importante lettre, ci-après, doit retenir l'attention de tous les Bretons soucieux de l'avenir de leur Pays. Ainsi, le Souvenir Breton se devait d'en donner la plus large diffusion.

Secrétaire : TI BREIZH
 Rue de la Pompe
 22 - MUR-de-BRETAGNE

de la
 REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Palais de l'Élysée
 75 - PARIS 8^e

MONSIEUR LE PRESIDENT,

A l'occasion de votre prochain voyage en BRETAGNE nous permettons d'attirer respectueusement votre attention sur la situation juridique de cette province, situation juridique dont la violation par tous les Gouvernements Français depuis 1789 prépare des conséquences graves.

La BRETAGNE a été réunie à la FRANCE par le Traité de 1532. — Traité de Droit International — passé entre le Roi François Ier et les Etats de Bretagne, Assemblée Parlementaire traditionnelle, DETENTRICE DE LA SOUVERAINETE BRETONNE.

Le texte de ce traité existe toujours, inséré dans l'Edit de NANTES (Août 1532) qui en effectuait la publication pour la BRETAGNE, dont l'original est aux Archives Nationales de France (Trésor des Chartes, cote J. 246 — N° 126 — M.C. N° 587) et dans l'Edit de PLESSIS-MACE, qui en effectuait la publication pour la FRANCE, et dont le texte (qui semble perdu dans les Archives Françaises) a été reproduit dans l'ouvrage de l'historien et juriste B. d'ARSENTE « COUSTUMES GENERALES DES PAYS ET DUCHÉ DE BRETAGNE » édité à PARIS chez N. BUCON en 1808 (partie non paginée).

Ce traité constitue un contrat bilatéral qui, d'une part, CONSTITUE LE SEUL TITRE QUE POSSEDE L'ETAT FRANÇAIS A OCCUPER LA BRETAGNE.

d'autre part :

A POSE POUR CONDITION FORMELLE A CETTE UNION L'AUTONOMIE INTERNE COMPLETE, sur tous les terrains : autonomie administrative, juridique, fiscale et douanière ; l'administration de tout le territoire breton (y compris la Loire-Atlantique) restait entre les mains de l'Assemblée Bretonne.

Ces conditions furent observées, avec des aménagements divers, mais limités, jusqu'en 1750, date à laquelle, au cours d'un conflit, le pouvoir royal fit dissoudre irrégulièrement les ETATS DE BRETAGNE.

Un pareil traité ne pouvait être modifié que par un nouvel accord des mêmes parties : c'est-à-dire le Gouvernement Français d'un côté et l'Assemblée Bretonne de l'autre.

Or lorsque, au cours de la Nuit du 4 Août, fut proclamé l'abolition de tous les privilèges et des libertés des provinces, les députés bretons présents n'avaient aucun mandat leur permettant de remplacer l'Assemblée signalée du Traité de 1532; bien plus, la délégation était incomplète, une partie du corps électoral ayant refusé la procédure qui lui était imposée, un certain nombre de communes — dont les villes les plus importantes — avaient expressément chargé leurs députés de DÉFENDRE LES LIBERTÉS GARANTIES PAR LE TRAITE DE 1532.

Il est nécessaire de réunir les ETATS DE BRETAGNE pour leur demander de ratifier l'article X du Décret du 11 Août 1789, qui entérinait les décisions de la Nuit du 4 Août. Or les Etats de Bretagne avaient été dissous l'année précédente par un coup de force du pouvoir royal, ce qui était déjà une violation majeure du Traité. Le pouvoir révolutionnaire se garda bien de les rappeler (sachant qu'ils n'auraient pas accepté la modification...) et passa outre à la protestation solennelle du Procureur-Syndic des Etats, le Comte de Boissière. Ton s'installa dans une situation de fait, totalement IRRÉGULIERE.

Bien que le Traité de 1532 SOIT TOUJOURS VALABLE AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL (les tribunaux internationaux ont jugé récemment que le traité de Bretigny, entre la France et l'Angleterre, est toujours en vigueur, car il n'y a pas de prescription pour les traités) tous les Gouvernements Français successifs S'ÉTANT RETIRE À EUX-MÊMES LEUR TITRE.

Il est bien évident que, dans la conjoncture mondiale actuelle, cette situation ne se prolongera pas longtemps.

(Une conséquence pratique à laquelle le Ministre des Finances fera bien de réfléchir: le système fiscal français ayant été complètement refait depuis 1789, aucun des impôts actuels n'a été accepté par l'Assemblée Bretonne: par voie de conséquence, ils sont tous juridiquement inapplicables sur tout le territoire breton.)

Il appartient au GENERAL DE GAULLE, Grand Libérateur et Défenseur des Droits des Peuples, de REMETTRE LES FAITS D'ACCORD AVEC LE DROIT; c'est-à-dire de choisir entre ces deux alternatives:

Ou bien donner aux forces d'occupation françaises l'ordre d'évacuer le territoire breton;

Ou bien recommencer à observer les conditions du Traité de 1532, c'est-à-dire RECONSTITUER L'ASSEMBLÉE BRETONNE SOUVERAINE (et non pas consultative) et lui rendre TOUS LES POUVOIRS STIPULÉS AU TRAITE et très explicitement énumérés dans l'Edit du Plessis-Macé.

La confiance manifestée par l'électorat breton en la sagesse et l'équité du Président de la République, en son génie pour dénouer les situations historiques, ne doit pas être déçue. L'heure présente est probablement la dernière où une solution favorable aux deux parties peut encore être trouvée. LA BRETAGNE ATTEND du prochain voyage du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LA PROMESSE SOLENNELLE QUE SES DROITS HISTORIQUES VONT ÊTRE RÉTABLIS et que la violation du Traité d'Union de 1532 va prendre fin.

Veuillez agréer, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, l'assurance de notre très profond respect et de notre reconnaissance anticipée.

M. KERHUEL
Docteur en Droit

Fait à MUR-de-BRETAGNE, LE 19 Août 1966

● La Bretagne est une vieille rebelle. Toutes les fois qu'elle s'est révoltée pendant deux mille ans, elle avait raison. Contre les Romains ou les Francs, contre la Monarchie ou la Révolution, contre les gouvernements du Roi ou les représentants de la République, c'est toujours la même guerre que la Bretagne a faite, la guerre contre l'étouffante centralisation.
(Victor HUGO, Quatre-Vingt-treize).

N.D.L.R. — A cette lettre très pertinente, adressée au Général de Gaulle, je crois opportun d'apporter quelques « arguments bretons », découverts récemment dans de... venez paperez ! Il s'agit d'un petit cahier (1), d'une écriture très belle rédigée au XVIII^e siècle; à l'époque où les Etats de Bretagne avaient beaucoup à souffrir de l'omnipotence déjà centralisée des rois de France. Pour l'honneur, je m'en tiens à la citation suivante:

« La troisième (clause du Traité de 1532) est que « les Etats ayant été maintenus dans leurs droits et franchises dans un temps où ils avoient la liberté de consentir ou désapprouver l'incorporation, François premier ne traitoit point avec eux en souverains avec des sujets, mais avec un corps libre, qui consentoient à une condition, s'ils que non, à ce qui étoit demandé, et que par conséquent les mêmes droits et franchises ne pouvoient être enlevés à ce corps, sous quelque prétexte que ce soit, sans violer le droit des gens ». C'est rédigé avant la tornade de 59. Nous savons depuis, ce que la France a fait du « droit des gens » sous les régimes qui se sont succédés !...

Au fait, qu'en pense MM. Pieves et Martray, eux qui sacrifient allégrement — avec leur C.E.L.I.B. — l'Intégrité du territoire de la Bretagne ?

R. T.

(1) « Réflexion sur l'incorporation de la Bretagne à la couronne de France. »

Lettre au Ministre O. GUICHARD

Nous avons, ces derniers temps, adressé au ministre de l'Aménagement du Territoire, la lettre suivante et relative au brûlant problème de la Régionalisation. Voici quelques extraits, la place nous faisant défaut:

S K O E D. 25-XI-1968

Le Président-Fondateur du « Souvenir Breton »

à Monsieur Olivier GUICHARD,
Ministre de l'Aménagement
du Territoire — PARIS (7^e).

J'ai le plaisir, Monsieur le Ministre, que les idées, nettement décentralisatrices animant ce travail (notre plaquette - Livre Blanc et Noir - Memorandum, 1956) (1) vous seront intéressantes, pour autant, l'examen des cartes prévoyant le remodelage des départements bretons.

Attirez votre attention, Monsieur le Ministre, sur les problèmes (autant culturels que socio-économiques) qui se posent en Bretagne: problèmes qui ont un caractère très particulier. Il y a notamment la question de Nantes et du Pays nantais qui doit, très justement, trouver sa solution légitime dans une Bretagne restructurée administrativement. (Je songe, pour le moins, à des rectifications mineures sur sa partie est et sud Nantais. Voir carte-memorandum.)

Je ne vous cache pas, Monsieur le Ministre, que, modérés dans nos activités du « Souvenir Breton » et, de plus, sachant l'état d'esprit d'une certaine opinion bretonne; ce que pourrait provoquer (dans ses suites regrettables) la séparation administrative du Pays nantais d'avec le territoire breton.

J'espère, après la lecture attentive de notre plaquette, que votre opinion sur son contenu vous sera grandement utile dans les graves décisions à prendre.

Avec mes remerciements anticipés, etc...

R. TULLOU

Monsieur O. Guichard n'a pas daigné répondre jusqu'à ce jour !...

(1) Notre plaquette est aujourd'hui épuisée.

Des précisions à propos de... L'ORDRE de SAINT-JEAN de JERUSALEM



Saint-Sébastien, le 15 décembre 1968

Raffig TULLOU,
Président-Chancelier du « SOUVENIR BRETON »

à :

Baron APPEL de WISMES,
Chevalier de l'Ordre Souverain
et Militaire de Malte, de Rhodes
et de Saint-Jean-de-Jérusalem,
écrivain nantais.

2 rue du Roi-Albert
44 - NANTES

20 décembre 1968.

Mon cher Ami,

Je vous remercie de votre lettre qui répond à un très loisible souci d'informer vos lecteurs.

Il est normal de se demander si l'organisation qui s'intitule « Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem », et qui se manifeste depuis quelques mois en Bretagne, a des liens, même lointains, avec l'authentique Ordre de Malte.

Ma réponse à tous ceux qui, en ce moment, veulent bien m'interroger à ce sujet, reste identique: un faux Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem usurpe le nom de l'Ordre Souverain et Militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte, et c'est en jouant sur cette confusion qu'il connaît localement tant de succès auprès des naïfs ou des gens mal informés, trompés par une publicité aussi ridicule que tapageuse.

On ne peut donc que dénoncer le caractère suspect d'une organisation, dont on cherche en vain l'authenticité et à étonner de voir des gens considérés jusqu'ici comme sérieux accepter une distinction de pacotille inconnue de toutes autorités officielles.

Cependant, avant de répondre brièvement, mais clairement, aux questions de votre lettre, je tiens à vous préciser que le grand Magistère de l'Ordre de Malte, dont le siège est à Rome (Palais de Malte, via Condotti) est seul habilité d'intervenir efficacement sur le plan juridique et international dans une affaire qui intéresse son prestige. Ma qualité de Chevalier de Malte m'oblige donc à observer une certaine discrétion.

C'est très librement pourtant, mais à titre d'historien, sous mon initiative personnelle, et sans engager aucunement mes confrères des associations françaises et étrangères de l'Ordre de Malte, que je me décide à vous répondre. Dans cette Bretagne où tant de lecteurs fidèles m'honorent de leur confiance, je me sens tenu de vous éclairer au mieux sans autre souci que de faire paraître au grand jour la vérité.

Il est exact que des gens de bonne foi ne savent plus discerner l'Ordre de Malte de l'organisation intitulée « Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ». Le fait n'est pas nouveau. Par la fonction qu'il occupe toujours dans le monde entier, l'Ordre de Malte attire les convoitises. En reconnaissant son nom d'une légitimité, qui n'est que fausseté, de prétendues branches ou des branches éteintes de l'ancien Ordre, il n'était pas difficile de créer, aux yeux d'un public non averti, une confusion facile à imaginer; et je pense qu'un certain nombre de très honnêtes gens, en sont aujourd'hui les victimes.

Il n'en reste pas moins vrai que les responsables de ce mouvement, en invoquant une filiation Russe orthodoxe pour recréer une branche éteinte de l'Ordre, ne peuvent ignorer la fragilité extrême de leurs prétentions.

Raffig TULLOU.

Certes, entre 1796 (date à laquelle Bonaparte s'empare de l'île de Malte) et 1878 (où le Vatican autorise l'élection d'un grand maître) l'ordre avait subi de dures épreuves, mais sa légitimité de grand ordre Souverain et Catholique n'avait jamais été mise en cause. Si les Tsars assuraient à une minorité d'exiles un lieu d'asile en Russie, Alexandre le refusait le Grand Maître de l'ordre jusqu'à ce que ses représentants des langues (associations par pays) puissent procéder légalement à l'élection d'un Grand Maître. Si donc il a bien existé une branche russe de l'ordre de Malte, cette branche n'existe plus. Les seuls représentants qualifiés de ce passé en donneront la preuve récemment. Le 20 mai 1960 l'union de la noblesse russe a déposé et déposé l'action de ceux qui invoquent faussement des prétendus droits héréditaires des commandeurs russes et exprimé en son nom et en celui de l'association des descendants des commandeurs de l'ordre de Malte de Russie, « l'espérance que cette imposture ne tarderait pas à être mise à jour ».

A noter de plus que si cette branche russe représentait quelque authenticité, elle serait reconnue comme sont reconnues aujourd'hui l'ordre anglais de Saint-Jean (grand Maître la Reine d'Angleterre) et cette autre branche protestante connue sous le nom de Baillage de Brandebourg, avec comme chef le Prince Guillaume Charles de Prusse.

On ne peut donc s'étonner de la position prise par le secrétaire général des Nations Unies vis-à-vis du soi-disant « ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem » dont le caractère fantaisiste pouvait nuire à l'authentique ordre de Malte. Pour le domaine international, la communauté des états reconnaît la seule qualité souveraine au seul ordre Souverain et Militaire de Malte en entretenant avec lui des relations diplomatiques sur le plan de la réciprocité, au terme du Droit public international.

L'ordre à partir de 1113 — date à laquelle sa règle fut approuvée par le Souverain Pontife Pascal II — peut donc se rélever de cette légèreté. Reconnu comme un état souverain, jouissant d'une nouvelle constitution depuis la mort en 1851 de S.A.E. le Prince Ghigi, 76ème grand Maître de l'ordre, son chef actuel est Son Altesse Éminentissime le Prince et Grand Maître Fra Angelo de Mojana di Cologno. Il régit sur trente associations, quatre grands prieurés (Rome, Naples, Venise, Autriche) et un sous prieuré (Sainte Hedwige en Allemagne), ainsi que sur les propriétés afférentes. Près de quatre vingt hôpitaux sont gérés, et autant de dispensaires, construits par l'ordre de Malte dans le monde entier. Neuf siècles après sa création, l'ordre continue sa mission charitable. À la fois religieux, souverain et militaire, sa dépendance envers l'église ne concerne que les questions religieuses ; aussi ses délégués auprès de 32 pays jouissent-ils de l'immunité diplomatique. En France, le Bailli, Président de l'association, est le Prince Guy de Polignac. Grâce à ses avions, à ses possessions, à ses hôpitaux, à ses laboratoires, à ses groupes sanitaires mobiles, l'ordre, par ses œuvres hospitalières, fournit en temps de paix comme en temps de guerre un effort désintéressé pour le soulagement des malades, des infirmes, des lépreux, des victimes de la force brutale, sans distinction de races ou de religions. Sa croix blanche à huit pointes symbolise donc comme jadis, une action charitable agissante.

Après ce que nous venons de préciser très brièvement, on ne peut guère imaginer qu'une organisation parallèle, dévouée par ceux-là même dont elle se réclame, puisse maintenir longtemps ses prétentions. Ajoutons, enfin, que le « grand Maître » du faux ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem qui se réclame de la religion orthodoxe n'a pas redouté de se laisser qualifier d'« altesse éminentissime » or, ce titre d'Éminence est le résultat d'une concession du Saint-Siège accordant le rang cardinalice au seul grand Maître de Malte, catholique, auquel il conteste tout pouvoir.

On comprend alors qu'aucun amateur, aucun noble, aucun botin — tout indultes qu'ils puissent être parfois vis-à-vis des titres de fantaisie — n'ose faire état du faux ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. On comprend aussi que si nous pouvons y déplorer la présence de quelques personnalités et même de quelques religieux, aucun Prince authentique de la chrétienté n'a été assez inconscient pour l'accepter, alors que ceux-ci figurent en bonne place dans l'authentique ordre souverain de Malte.

Imaginer un instant que les plus hauts dignitaires de l'Église, les représentants des maisons royales d'Europe, les plus illustres familles de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, etc., aient pu se tromper d'ordre de Malte, est pour le moins une supposition plaisante.

Bien entendu, il ne serait pas charitable de ne pas admettre la parfaite bonne foi de quelques Bretons égarés dans cette organisation. Par ses devoirs incombables et secrets, son esprit et son passé grandiose, l'âme bretonne garde au cœur le nostalgique d'un idéal chevaleresque, le déplore donc très sincèrement que les hommes attirés par un désir commun de revivifier de hautes traditions n'aient pas trouvé le moyen de créer quelque confrérie, parfaitement respectable — où ils eussent pu donner toute leur mesure — ou encore qu'ils n'aient pas tenté de se faire admettre dans l'un des quelques ordres de chevalerie existant encore au XXème siècle.

Ceci néanmoins a repoussé sur un autre point de votre lettre.

Dans l'ordre de Malte, à côté des chevaliers de justice, qui prononcent des vœux monastiques, et des chevaliers de dévotion recrutés dans la noblesse — et qui dans certains pays doivent faire des preuves assez sévères pour représenter une haute situation nobiliaire — existent les chevaliers magistralx, ces derniers ne doivent leur entrée dans l'ordre qu'à leur seul mérite ou par les services rendus ; ceci a toujours existé. Même au temps où les gentilshommes de la plus illustre aristocratie européenne voulaient servir sous le pavillon de l'ordre, des soldats de fortune, des marins sans aïeux furent élevés au rang de chevaliers, en récompense de leurs belles actions. Aujourd'hui, comme jadis, l'ordre de Malte pour ne pas se scléroser ouvre ses portes aux élites et récompense, par un certain nombre de distinctions, ceux qu'elle juge bon d'honorer.

Il convient d'ailleurs de distinguer les ordres de chevalerie, issus du moyen âge chrétien, de l'église et des ordres, des décorations créées par des états laïcs (comme la légion d'honneur). Appartenir à un ordre, c'est en principe accepter une règle, un état, jadis le premier devoir des chevaliers était de défendre toutes les faiblesses, par les armes, lorsque la justice et le Droit lui en faisaient un devoir, et, par une charité active au service des plus infortunés. Cet idéal proposé par l'église s'adressait donc à tous. En principe, la noblesse alors toute militaire, appartenait au groupe social où il était normal qu'on devint chevalier, mais la chevalerie n'a jamais été une caste. Si l'infamie des mœurs, la vilenie d'âme étaient de nature à en interdire l'accès, elle fut ouverte aux hommes de toutes conditions. Personne ne s'étonnait de l'élevation des plus humbles, lorsqu'ils avaient gagné leurs éperons d'or. Autour de ces personnages rayonnants comment ne se serait-il pas formé une légende ? Les chansons de geste racontent leurs exploits, la table ronde est le symbole de l'église des chevaliers qui courent le monde pour mériter leur titre. Les romans du Graal leur sont dédiés tout entiers. Parcival Galad présentent encore un des miroirs les plus vrais de l'âme celt.

Et ne voit tout naturellement amené à relire votre dernière question. Je constate qu'elle s'adresse moins à l'historien qu'au chevalier de Malte, le ne puis donc y répondre librement, à titre personnel. Toutefois, je puis vous assurer que l'ordre est trop attaché à ses gloires passées pour oublier le souvenir de ses chevaliers venus de Bretagne. Il n'est donc pas impossible qu'à la faveur d'une décentralisation nécessaire, ou de quelques événements heureux, l'association française essaye de se manifester d'avantage dans notre région. En ce qui me concerne, je serai le premier à m'en réjouir.

Croyez bien cher ami, que le seul souci de vous répondre clairement et d'informer le « Souvenir Breton », a guidé ma plume, et trouvez ici, je vous prie, pour vous et pour votre revue, l'expression de mes sentiments d'entière sympathie.

Armel de WISMES

Alerte... !

Nous présentons à nos lecteurs, l'intéressante lettre de notre ami Michel DUVAL, lettre adressée à Madame BERHAUT, conservateur du Musée de Rennes.

« Son nombre de Bretons vivant de nos amis, savent combien nous apprécions votre lettre et votre... »

« Nous aurons également, quelques fois, des véritables méthodes de « colonisation artistique » en cours chez nous... et nous aurons notamment notre impuissance, — quant à intervenir utilement dans un domaine livré au bon plaisir de « spécialistes » paritaires, de tous bords... »

Nous apprécions hautement, l'intervention de votre ami. Qu'il en soit félicité.

R. T.

Rennes, le 18 Novembre 1968

A Mademoiselle J. BERHAUT
Conservateur
Musées de Rennes

Madame,

L'enquête sur l'ART SACRÉ couverte il y a un mois environ dans les colonnes d'OUEST-FRANCE sous la signature du journaliste A. TERRIERES, nous a permis, ainsi qu'à nos amis et à diverses personnalités indépendantes intéressées à des titres divers à la protection de notre patrimoine artistique de manifester nos appréhensions certes, mais aussi les options qui sont les nôtres en présence des menaces qui pèsent sur ce patrimoine.

En ma qualité de secrétaire de l'ASSOCIATION BRETONNE (Mein Breizh) et de délégué départemental de BREIZ SANTEL (Vannes), j'ai reçu mission, au nom de la confédération DIHUN, laquelle regroupe en dehors de ce pays, de faire connaître notre position commune dans ce domaine capital.

Quant aux solutions à adopter, nos fédérations bretonnes (tant laïques que confessionnelles) penchent, non point vers l'instauration de nouveaux musées régionaux à caractère touristique (dans les « réserves »...) qu'ils présentent le caractère de « Musées d'Arts Populaires » ou de Musées « savants » ou « spécialisés » selon les critères intellectuels

ou universitaires à la mode, mais vers une gamme de solutions allant du Mini-Musée (paroissial) partout où il pourra être organisé sous une forme autonome du consentement du maire et de la population, sous réserve de garanties musées graphiques minima au MAXI-Musée départemental, dans le cadre de chaque évêché, Musée d'Art Sacré lequel jouera du consentement de l'Etat et sous son contrôle le rôle de Musée RESERVE, accessible éventuellement au public, sous certaines réserves.

Nous nous refusons à entériner toute « opération » spectaculaire de déconcentration artistique ou de « reconcentration » (après inventaire et curatage) qui ne ferait sous couleur de « mise en valeur moderne » que de détacher nos chefs d'œuvre, en les éloignant des populations qui les entourent et y demeurent plus attachés que les esprits éclairés ne feignent de la croire...

Nous proposons des solutions de sauvegarde et de mise en valeur variées dans le cadre communal où là où cela n'est plus possible dans celui du canton ou de la Diocèse. Nous optons pour un renforcement des prescriptions légales à l'égard du clergé et une aide éventuelle à donner par l'ETA aux évêchés, en contre partie d'un contrôle muséographique de conservation très strict.

Une mise au point dans ce sens sera bientôt rendue publique par nos mouvements et portée à la connaissance de la direction régionale des BEAUX ARTS (Bâtiments de France) selon des modalités que nous nous apprêtons à déterminer.

Nous en prions pour rappeler aux pouvoirs publics qu'aucune « réforme » de régionalisation ne se conçoit, selon nous, sans une réelle décentralisation des services des BEAUX-ARTS, la mise sur pied d'une caisse régionale pour l'entretien des Monuments de 2ème Catégorie, sans l'appui des groupes culturels et artistiques, constitués comme les nôtres en sociétés d'éducation populaire, à séjager au sein des nouvelles commissions régionales dont on envisage la mise en place.

Veuillez agréer, je vous prie, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Michel DUVAL
Docteur en Droit et es Lettres
Université de RENNES
Secrétaire de l'ASSOCIATION BRETONNE
(MEIN BREIZH)
et de diverses sociétés savantes bretonnes.
2, rue V-Hugo, RENNES.



HOMMAGE à Y.-M. PERROT pour le vingt-cinquième Anniversaire de sa mort

Ce Bas-Léon — Plouarzel — au breton sain, à la foi forte, sera le berceau de l'Apôtre, du porte étendard de Feiz ha Breiz, au XXème siècle.

Or cette langue bretonne qui est sienne, il lui sera interdit de la parler à l'Ecole des Frères à Guingamp. Premier choc: l'adolescent Jean-Marie Perrot jure de la défendre toute sa vie.

Mais il veut aussi être un soldat du Christ.

En 1904, le jeune abbé Perrot est nommé vicaire à St-Vougay. Cette paroisse léonarde, dont dépend le célèbre château de Kerjean qui deviendra le berceau du Bleu-Brug (1905).

Soutenu par son recteur l'abbé Cardinal, les chrétiens de Coatgourdon de Kerjean, de Kermenguy de Cléder, et le comte Albert de Mun, député du Finistère, l'abbé Perrot réalise un rêve longtemps caressé: avoir en Bretagne une œuvre culturelle, 100 % bretonne, dans l'esprit des Eutaledof gallois. Et c'est ainsi que naît le « Bleu-Brug », dont l'insigne sera la bruyère, avec ses concours de chants, de poésie, de déclamation, son théâtre breton.

A la même époque son recteur dirige la revue Feiz ha Breiz. L'abbé Perrot lui succédera en 1911, et en sera le directeur jusqu'à sa mort.

Un autre grand projet naît: la création — en dix — d'un théâtre populaire breton à l'ombre du château de Kerjean. La Grande Guerre l'arrêtera. Et pourtant ce théâtre a déjà un riche répertoire dû à l'abbé Perrot, à son collègue venetrais l'abbé le Bayon, qui au pays de Ste Anne a créé un Oberammergau breton. L'abbé Perrot écrit ou adapte de nombreuses œuvres dramatiques, comiques, historiques. En même temps il écrit un ouvrage monumental: *Buhez ar Sent*, qui pendant des années sera le livre saint des vieillards de nombreux foyers du Léon, de la Cornouaille et du Trégor.

1914 — Mobilisé dès le premier jour, l'abbé Perrot fera toute la guerre, brancardier au front. C'est au cours d'une mission dangereuse où il se porta comme volontaire, qu'il rédigea ses *Gourc'hamennou diweza* (son testament spirituel) écrit au crayon sur un carton, et découvert dans ses papiers à sa mort (1).

La paix revenue, l'abbé Perrot, vicaire à St-Thegonnec, reprend *Feiz ha Breiz* et le *Bleu-Brug*. Mais ces années 20, 30 et jusqu'à sa mort seront un calvaire: années de luttes, de souffrances, de conflits avec notamment ses chefs hiérarchiques qui lui reprochent ses sentiments bretons trop affirmés.

Le Bleu Brug cependant rayonne. Certains grands congrès font date: Lesneven (1926), Pleyben (1935), Roscoff (1936), Plougastel-Deoulas (1937), Trégueux (1942). L'abbé Perrot a le génie de placer chaque Bleu-Brug sous le signe d'une célébration, d'un anniversaire historique breton, voulant ainsi faire connaître, revivre, l'histoire de Bretagne dans l'âme de ses compatriotes et surtout qu'ils en tirent les leçons dans leur combat. Ainsi: les commé-

morations du Pèlerinage du Duc Jean V au Folgoët — ou célébration de la Bretagne « heureuse et riche nation » au XVème siècle, du Millénaire du mou-soldat Yann de Landevenec, symbole de la résistance bretonne à l'oppresseur étranger, du tricentenaire du Dominicain morlaisien Albert le Grand, auteur de la *Vie des Saints de Bretagne-Anorique*, d'où le congrès du Bleu Brug sera spectaculairement, culturellement, sur les Pères spirituels de la Patre-bretonne; du millénaire de la ressurection de la Bretagne (1937); victoire d'Alain Barbe Bleue, du Vème centenaire de la mort du Royal Duc, Jean V le Magnifique. En 1939, l'abbé Perrot quitte l'Armor pour l'Argoët. Le Menez-Are, la Montagne rouge. Nommé recteur à Scrupnac il eut comme premier geste de racheter les ruines de la chapelle de St Korantin: Toull-ar-Grouz, vendue à l'encan. Treize ans plus tard, jour pour jour il célébrera la messe pour la dernière fois dans ce sanctuaire dédié au Patron de la Cornouaille, et trouvera la mort sur le chemin du retour.

L'abbé Perrot avait un grand amour: des chapelles dédiées à nos *Sent koz*. Son cœur se fendait quand il en rencontrait désaffectées, ruinées. Dans ce domaine sa grande œuvre sera Koatkeo dont il achèvera la renaissance avec le concours de notre regretté président de l'Atelier breton d'art, Christian James Boullie (victime lui aussi de 1944). Et le vœu de l'Apôtre de Feiz ha Breiz sera été de dormir son dernier sommeil à l'ombre de ce sanctuaire millénaire marial, comme l'attestait l'écrit qu'il laissa, et le désir que soient gravés sur sa tombe ces mots:

*Pa vevlec'h Mari en he lez,
Pa eskern a drido en bez*

(Quand vous louerez Marie dans sa magnificence, — Mes os tressaillieront d'allégresse.)

Mais le Martyr de la Foi et de la Bretagne s'attendait à ce que lui aussi aurait reçu la vénération, le culte de ses disciples, de ses amis, de ses compatriotes? En exprimant le vœu de reposer à l'ombre d'I.V. Menez Are, il a fait de Koatkeo un haut lieu où désormais souffle l'esprit breton, l'esprit de Feiz ha Breiz.

Mil bennoz dezhan, hag e vennoz warriomp.

Henry CAOUISSIN

(1) Voir le texte dans la biographie de l'abbé Perrot par l'abbé Peisson.

Nota. — Certains anciens de l'Essav, n'ont pas oubliés, les souffrances qu'il dû endurer en raison de l'hostilité manifestée par l'évêque Duparc de Quimper. Prêlat à la Devotion du Pouvoir, en son temps... R. T.



L'INVENTAIRE en COURS en BRETAGNE ouvre-t-il la voie au déclassement d'une notable partie de notre Patrimoine Artistique ?

Nul n'ignore qu'un relevé systématique de nos chefs-d'œuvre artistiques est en cours depuis peu en Bretagne. Il est placé sous l'égide du professeur MUSSAT (1), directeur de l'Institut d'histoire de l'Art de la Faculté des Lettres de RENNES. Cet inventaire est un travail d'équipe. Il est mené méthodiquement, canton par canton, avec l'aide de correspondants locaux rémunérés à la vacation. Dans chaque commune, une reconnaissance complète est opérée: des objets mobiliers et des monuments civils ou religieux, classés ou non. Ceux-ci sont soigneusement photographiés (3 coupes au hauteur, façades extérieures, décorations intérieures, statues, etc.) et chacun d'eux fait l'objet d'une notice archéologique et bibliographique. Ces notices, une fois regroupées seront éditées, à raison d'un ou deux volumes par an, et mises à la disposition des chercheurs. Le premier canton prospecté a été celui de CARHAIX (maisons, fermes anciennes) et les résultats de cette enquête seront prochainement publiés. Dans d'autres cantons du centre de la Bretagne, en particulier LE FAOUËT (Morbihan), CHATEAUNEUF-DE-FAOU (Finistère), CALAC (Côtes-du-Nord), l'investigation est déjà sérieusement avancée. Un pré-inventaire est en cours dans certaines communes des Côtes-du-Nord (Penthièvre - Gouët) avec les concours d'habitants et de jeunes bénévoles. Sur le plan financier, la Bretagne, en raison de l'importance de son patrimoine et de la grande dispersion de ses richesses artistiques, a obtenu priorité, ainsi que l'Alsace. Toutefois, les crédits limités dont dispose le laboratoire de la Faculté de RENNES, ne permettent, pour l'instant, d'envisager que la mise en chantier d'une vingtaine de cantons, soit à peine le dixième du territoire de nos cinq départements. C'est peu, et il y a tout lieu de croire qu'au rythme actuel, une vingtaine d'années seront nécessaires pour mener à bien ce vaste travail?

Que doit-on en attendre? Bien sûr, une meilleure connaissance de nos ressources artistiques demeurées jusqu'ici souvent fragmentaire et parfois incomplète. Ensuite, nous assure-t-on, une protection accrue contre les périls qui les guettent, cette protection étant jusqu'ici limitée aux seuls édifices classés. Après de tels avantages, dans le climat d'indifférence et de vandalisme qui sévit actuellement, ne sont-ils point négligeables. Est-ce à dire qu'il faille désarmer notre vigilance? Nullement. Il est visible que les soucis majeurs des tenants de cette entreprise sont d'ordre purement scientifique: elle ouvre bientôt le champ à de dociles travaux universitaires, à l'usage d'étudiants en mal de diplômes. Ses promoteurs soulignent l'intérêt, dans ce domaine, d'études « sérieuses » et de dénombrements statistiques « de masse ». Ce que des générations d'archéologues, d'artistes et d'érudits ont réalisés avec de faibles moyens, beaucoup de goût, d'intuition, de connaissances et d'amour, sera, paraît-il, passé bientôt au crible des ordinateurs, aux termes d'un programme dument codifié, dont les données, bien sûr, auront été préalablement « codées » selon des critères « ad hoc » (?). Car l'inventaire a aussi ses technocrates: doctes calcules, en mal de synthèses prospectives selon la nouvelle mode... L'orchestration publicitaire en est menée de main de maître, au grand ébahissement de la jeunesse estudiantine bretonne, avec la benédiction, paraît-il, des amis de nos Musées... Ses promoteurs se font déjà l'écho de découvertes « sensationnelles » touchant l'habitat, l'art populaire et le mode de vie de nos ancêtres. Qui sait? D'ici quelques années, notre Bretagne se verra décorer quelques nouveaux brevets de « civilisation », dument cachetés et sa « matrice » promise à de nouvelles études rétrospectives, pour l'édification des cénacles « éclairés » de l'ère paléo-technocratique. Une fois que tous nos trésors auront été dument catalogués et enquêtés, alors les ser-

vices des BEAUX-ARTS pourront, sans crainte, procéder à une vaste opération de « curatage ». Les monuments soignés, ne présentant qu'un faible intérêt dans le cadre du nouvel aménagement touristique du territoire actuellement à l'étude, seront déclassés et les maras de nos communes livrés par les services techniques et financiers des groupements syndicaux, à un envisager la vente ou la destruction.

La « concentration », en cours des services, qui sera rendue publique prochainement, accélérera cette opération d'assainissement et de « reconversion ». Seuls seront sauvegardés et restaurés les petits monuments situés dans les zones de protection naturelle à vocation touristique. D'ailleurs, ne veut-il pas mieux concentrer ses objectifs sur quelques « circuits » SON et LUMIERE pour mieux épargner aux masses motorisées la fatigue de la découverte? La « relaxe » dans des « musées plein air » n'est-elle pas à l'ordre du jour? Ceux-ci seront édifiés dans des sites appropriés, à proximité des villages de foire appelés à se développer et là, dans l'Argoët, il ne manquera pas sur place de guides patentés, pour piloter les estivaux. C'est là que viendront trouver refuge les vieux saints de nos oratoires trop souvent embourbés, sans garantie aucune, dans nos presbytères les plus originaux du moria, ceux dont le cachet « populaire » et « breton » est manifeste, les autres, en sur-nombre, dont le caractère « secret » et la facture d'école auront été dument reconnus, seront expédiés pour l'édification des pays sous-développés de langue française, sous l'égide du service des échanges culturels du Ministère des Beaux-Arts. Tout l'honneur en sera pour la Bretagne et le prestige culturel pour la Métropole. Ceci n'est pas nouveau.

Bretons, mes compatriotes, il ne faut compter que sur nous pour défendre et garder nos trésors menacés. En agissant à la défectuelle ou à la crainte de ceux qui en ont également la garde, en prêtant leur concours bénévole à la mise hors d'eau de tant de nos édifices menacés, nos certais pouvons stopper leur désaffectation et leur déclassement. Le temps presse. Il faut coordonner notre action. S'adresser B.P. Koun Breizh, 30 place des Lices, 35 - Rennes.

M. de COETFEAL.

(1) M. Mussat n'est pas d'origine bretonne. - N.D.L.R.

ISTOR AR VRO

L'HISTOIRE de MA BRETAGNE, contée par Henri CAOUISSIN. Images de M. LE PALLIC. Album illustré en couleurs, 32 pages. Couv. II.

« Trizez eo gwelout « haez » Breizh bugale deket war « gant ha kant fra ne ouezent ket sur ger ar istor o « gouenn ». C'est sur cette citation de l'abbé PERROT et sur des personnages amants comme l'historien LA BORDIERE et de plusieurs de nos regrettés prélat, que s'ouvre cette petite histoire qui s'adresse à tous les enfants de Bretagne. Il n'est point de meilleure méthode pour graver chez eux le souvenir des faits et gestes glorieux de leurs aïeux. Nos fils et nos filles trouveront dans cette lecture exaltante matière à réflexion. Plus tard, ils seront conduits de la sorte à approfondir leur culture bretonne.

Franco: 5 Fr. 30. Ad. H. CAOUISSIN 64 av. Barbaste - ASNIERES (Seine) - C.C.P. 12.404.09 PARIS.





MAISON ROYALE ET DUCALE DE BRETAGNE (du IX^e siècle au XX^e)

Généalogies des Familles issues de nos anciens souverains nationaux

Savoir :

1. Maison de **PORHOET-GIBON**, (« Gibon » ou « Kergibon ») depuis 1226 ;
2. Maison de **PORHOET-ROHAN**, (dont Porhoët et Rohan-Gié) fondue en 1645 dans la famille Chabot — d'où Rohan-Chabot ;
3. Maison de **ROHAN-GUEMENE**, (tige de Charles de Gueméné † 1438) famille princière toujours existante, résidant hors de Bretagne.

Origines :
PRINCES BRETONS
du Comté de Vannes (VIII^e / IX^e S.)

MORVAN, roi † 818

WIOMARC'H, 822-825 (sa fille épouse **NOMENOË**)

NEVENOU ou **NOMENOË**, 825-851 (Libérateur et Unificateur)
Gouverneur, Duc et Roi des Bretons pour toute la Bretagne
« Tad ar Vro »

ERISPOE, roi, 851-857
sa fille épouse :

SALOMON (SALAÜN)
roi 857-874
(neveu de Noménoë)

GURVAN (issu de Salomon)
comte de Rennes puis roi, 874-877

JUDIKAEL, comte de Rennes, 877 - 888
et co-roi avec **ALAIN-LE-GRAND**, « Tad ar Vro »
877-907

BERANGER, comte de Rennes
(vivant en 890 † 907)

JUHEL-BERANGER, comte de Rennes
Vivant en 931-970 (souche de La Maison de Rennes)

CONAN 1er dit Le Tort, comte de Rennes
Prince des Bretons 958-992

GEOFFROY 1er, roi
992-1008

JUTHAEL, comte de Rennes

ALAIN III, † 1040
Duc des Bretons

EON de PENTHIEVRE † 1099
Chef de la lignée des comtes de Penthievre
jusqu'à Jean d'Avagour † 1327

GUETHENOC, vicomte de Rennes † 1046
d'où la Maison de **PORHOËT**
(apanage en 1008)

(composition de R. Tullou)



Armes des **PORHOËT** directs :
à 3 gerbes d'or sur écu d'azur.

Armes des **PORHOËT-ROHAN** :
9 macles d'or sur écu de gueules ;
l'écusson-titre, couverture de
« SKOED ».

MAISON DE PORHOËT Vicomté de Rennes (1008)

GUETHENOC † 1046

JOSSELIN, vicomte de Rennes et de Porhoët
† 1074

EUDON 1er, vicomte de Rennes et de Porhoët
(vivant en 1075)

GEOFFROY, comte de Porhoët † 1142

EUDON II, comte de Porhoët-1148-1156
Duc des Bretons (épouse Berthe - 2^{ème} noces)
fille de **CONAN III** duc des Bretons

Geoffroy (mort jeune)

EUDON III, comte de Porhoët
† 1231

Hervé
(sans postérité)

Josselin de Porhoët
dit « **GIBON** »
a pris titre en 1226
(Assise de Vannes)

Tige de La Maison de **GIBON** et autres lieux

Consulter notre
article complet du
n° 1 de « SKOED »

18 générations de **GIBON** ayant donné
à la Bretagne : des Chevaliers, des
Sénéchaux, des Amiraux, des présidents
de chambre des Comptes, des secré-
taires d'Etat des Ducs, réformateurs
de la Noblesse, Ambassadeurs auprès
des cours de France, d'Angleterre et du
Saint Empire.

Hyacinthe, comte de **GIBON**
de Kerizouët
1751-1839
Lieutenant-Général en 1817

(voir tableau à suivre)

ALAIN 1er de ROHAN † 1128
(Chef de lignée)
vicomte de Rohan

Maisons de **ROHAN**
et de **ROHAN-GIE**
devenus **ROHAN-CHABOT**
« Comtes de Porhoët »
« Princes de Léon »
(1645)

(Tableaux à la suite)

Charles
Seigneur de
Gueméné
† 1438

Maison de **ROHAN-GUEMENE**
Princes de Gueméné, de Rochefort
et Montauban, Ducs de Montbazou
et de Bouillon

(Tableaux à la suite)

(composition de R. Tullou)

NOTES. — Les Maisons de
Rohan-Chabot et Rohan-Gué-
méné feront l'objet de la même
présentation lors de la publi-
cation du prochain cahier de
« SKOED »



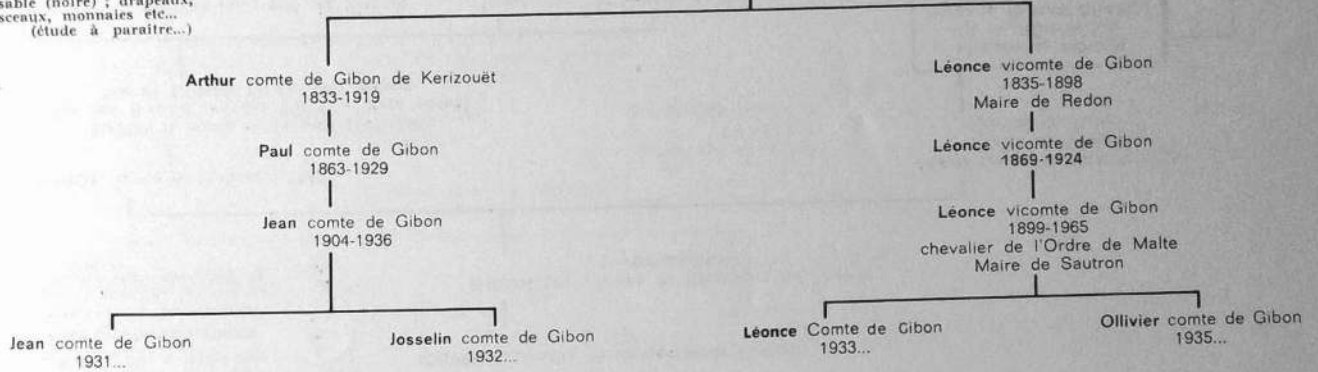
Nota.
— Anciennement, les armes du PORHOËT étaient les mêmes que celles des PORHOËT-GIBON.
— Le contre-scel des rois et ducs de Bretagne était toujours à 3 gerbes d'or, écu de gueules; jusqu'à la fin de l'Indépendance.
— Les armes primitives de l'Etat breton, ont toujours été la croix de sable (noire); drapeaux, sceaux, monnaies etc... (étude à paraître...)

MAISON DE GIBON ou de PORHOËT-GIBON

(Suite d'un précédent tableau)

(suite) **Hyacinthe** comte de Gibon de Kerizouët † 1839

Paul comte de Gibon de Kerizouët
maire de Redon 1805-1875



(branche établie près Granville
depuis le début du siècle)

Le titre comtal est seul valable pour tous les descendants, issus des anciennes Maisons souveraines. De même, la reprise de l'ancien nom patronymique est justifié dans l'éventualité d'une action juridique et légale des intéressés.

Rappel de documents. — « Nous gentishommes bretons soussignés, certifions la vérité de la généalogie et des faits énoncés, en foi de quoi nous avons signés le présent à Paris, ce 22 Janvier 1820. Signé: Le Duc de Rohan, le Duc de Serent, le Comte de La Bourdonnaye, le Comte de Botterel-Quintin.

Armes des PORHOËT-GIBON :
3 gerbes d'or, liées d'azur, sur écu de gueules ;
(canton senestre du chef de l'écusson-titre, couverture de - SKOED -)

(composition de R. Tullou)

Recherches de notre Passé :

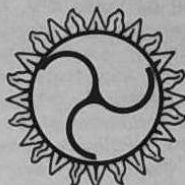
LES SÉPULTURES DES PRINCES BRETONS ⁽¹⁾



« De la tombe d'Artus, ils feraient une borne ».
BRIZEUX.

La Bretagne ne possède point de nécropole nationale comparable à celle de Saint-Denis, en France. Loin d'être regroupés dans un même édifice religieux, les tombeaux de nos ducs sont demeurés dispersés, chacun d'eux donnant sa préférence à une fondation qui lui était chère. Les ordres religieux pauvres (Carmes, Cordeliers) paraissent avoir retenu les suffrages des derniers princes de la Maison de Bretagne, qui préférèrent leurs humbles chapelles à des édifices religieux plus orgueilleux (églises ou cathédrales). Les gisants eurent beaucoup à souffrir des guerres de la LIGUE (à PLOERMEL) et de celles de la Révolution (à Vannes, à Nantes et encore à Ploërmel). Au milieu du siècle dernier, notre compatriote Brizeux s'indigna contre le vandalisme de ses concitoyens. Les épitaphes et les reproductions anciennes de tombeaux disparus ont été conservés. L'ancien conservateur du château de NANTES, M. DE LISLE du DRENEUC, leur a consacré une excellente étude à la fin du siècle dernier, parue dans la revue de Bretagne et de Vendée (2). Une communication sur le même sujet a été donnée par le professeur B. POCQUET du HAUT JUSSE, au congrès de la S.H.B. (Le Port-Louis 1959). Elle n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune publication. Notre ami LE BARZIC nous livre ici le résultat d'une recension opérée par lui, au hasard de ses visites et de ses recherches. Complétée par nous, elle n'a pas la prétention d'être exhaustive.

M. de Coëtfeal



658 — JUDICAEI : roi des BRETONS, en l'église abbatiale de SAINT-MEEN. Des reliques du saint roi étaient vénérées, avant la Révolution, dans l'église de la BAZOUGES du DESERT, près de FOUGÈRES. Son bras est conservé aujourd'hui, dans un reliquaire, au presbytère, dans les locaux de l'ancienne abbaye de PAIMPONT, dont il fut le fondateur.

851 — NOMINOE : « Tad ar Vro », mort au combat à Vendôme. Son corps fut transporté, par la suite, à l'abbaye de REDON, où sont déposés aussi les restes de son fils, ERISPOE (mort en 857) (3).

874 — SALOMON : Inhumé au monastère St-SAUVEUR de PLELAN (MAXENT), où avait été déposé déjà le corps de sa femme, WENBRIT (4). Sa fille, PROSTLON, décédée en 874, fut inhumée à REDON.

907 — ALAIN le GRAND : « Tad ar Vro », roi de 877 à 907, inhumé en l'église de RIEUX (Morbihan) (5).

952 — ALAIN BARBETORTE : « Tad ar Vro » enterré à N.-D. édifice qu'il avait fait bâtir.

992 — CONAN 1er, LE TORT : tué à CONQUEREUIL, en l'ex-chapelle Saint-Martin du Mont Saint-Michel.

1040 — ALAIN III : fils de Havoise et frère d'Eudon de Penthievre, mort empoisonné en Normandie, inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Fécamp, près de sa tante Judith, duchesse de Normandie (6).

1058 — ALAIN CANHIART, comte de Cornouaille : au chapitre de Quimperlé.

1064 — JUDITH, femme d'Alain Canhiart : en l'église abbatiale de Landévennec.

1066 — CONAN II : empoisonné par ordre de Guillaume le Conquérant, inhumé à l'abbaye Saint-Melaine, de Rennes, où son tombeau fut identifié en 1672.

1067 — ALAIN le ROUX (fils d'Eudon), 1er comte de Riche-
mont : à Saint-Edmond, en Angleterre.

1093 — GEOFFROY BOTEREL, autre fils d'Eudon : tué à Dol, pendant le siège qu'il soutenait contre Alain IV Fergent, et probablement enterré dans la cathédrale de cette ville.

? — **ALAIN le NOIR**, 2ème comte de Riche-
mont : en l'abbaye de Bégard.

1079 — EUDON de PENTHIEVRE, fils de GEOFFROY 1er, roi : en la cathédrale de Saint-Brieuc.

1090 — CONSTANCE, fille de Guillaume le Conquérant et première femme d'Alain IV Fergent : morte et enterrée à l'abbaye Saint-Melaine, de Rennes, où son tombeau fut retrouvé en 1672.

? — **ETIENNE**, 3ème comte de Riche-
mont : à l'abbaye de Bégard et son cœur à N.-D. d'York qu'il avait fait bâtir en 1088.

1119 — ALAIN IV FERAGENT : en l'abbaye de Redon où il s'était retiré en 1112.

1137 — ETIENNE de PENTHIEVRE : en la cathédrale de Saint-Brieuc.

1147 — Bienheureuse ERMENGARDE d'ANJOU, deuxième femme d'Alain Fergent : en l'abbaye de Redon, près du duc, dans le chœur de l'église.

1156 — EUDON II, comte de Porhoët, Duc des Bretons : inhumé chapelle Sainte-Croix, à Josselin.

1170 — CONAN IV le PETIT : dans l'église abbatiale de Bégard.

1186 — GEOFFROY II PLANTAGENET : mort à Paris, de blessures reçues dans un tournoi, enterré à Notre-Dame, en face de l'autel majeur.

1201 — CONSTANCE de BRETAGNE : à l'abbaye de Ville-
neuve, de Nantes, ainsi que Guy de Thouars, deuxième mari de Constance, Alix, femme de Pierre de Dreux, et leur fille Yolande, comtesse de la Marche.

1203 — ARTHUR : au prieuré N.-D. du Pré, dépendant de l'abbaye du Bec, près de Rouen.

1240 — ALIÉNOR, sœur aînée d'Arthur et d'Alix : morte pri-
sonnière à Bristol, enterrée à l'abbaye d'Ambresbury.

1250 — PIERRE de DREUX, dit Mauclerc : mort en mer, en
revenant de la 7ème croisade (Egypte), inhumé à Saint-
Yved-de-Braine, en Ile-de-France.

1277 — BEATRIX, femme de Jean II, fille de Henri III d'An-
gleterre et nièce de la reine de France, Marguerite de Pro-
vence : aux Cordeliers de Londres.

1286 — JEAN 1er le ROUX : inhumé à l'abbaye de PRIERES
(Morbihan), qu'il avait lui-même fondée. Une dalle avec
une inscription en latin, se voit encore sur l'emplacement
du caveau, dans la chapelle du couvent, aujourd'hui désaf-
fecté, qui en perpétue le souvenir.

1288 — ALIX, fille de Jean 1er et de Blanche de Champa-
gne, épouse de Jean de CHATILLON : à l'abbaye de
GUICHE.

1305 — JEAN II : mort à Lyon, inhumé aux CARMES de
PLOERMEL, sa propre fondation (Voir infra épitaphe ss.
Jean III. Sa fille Marie (+ 1339), épouse de Guy de Châ-
tillon, en l'abbaye de CERCAMP (diocèse d'AMIENS).

1312 — **ARTHUR II** : Ce prince, nous rapporte Dom LOBINEAU, mourut en son château de l'ISLE, au-dessus de La ROCHE-BERNARD, le 27 Août 1312. Ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de VANNES et son corps aux Carmes de PLOERMEL. On lui dressa un tombeau dans le chœur de la première église, avec une épitaphe qui semble insinuer que tout le corps était là. En vérité, seul le cœur d'Arthur II fut placé à PLOERMEL dans le tombeau de son père. C'est au couvent des Cordeliers de VANNES, aujourd'hui disparu, que fut érigé le tombeau de ce prince, dont l'épitaphe nous a été conservée. (7)

1318 — **Louis d'AVAGOUR**, évêque de SAINT-BRIEUC : aux Cordeliers de GUINGAMP.

1327 — **Jeanne d'AVAGOUR**, épouse de GUY de BRETAGNE : aux Cordeliers de GUINGAMP. Guy, lui-même y fut enterré en 1331.

1328 — **Isabeau de Castille**, femme de Jean III, dans le chœur de l'abbaye de Prières. Son tombeau était voisin de celui de Jean le Roux.

1328 — **Marie de Beaumont**, douairière d'Avagour : aux Cordeliers de Guingamp.

1331 — **Guy de Bretagne**, père de Jeanne la Boiteuse : aux Cordeliers de Guingamp.

1332 — **Henri d'Avagour**, mort en se rendant auprès du pape, déposa aux Cordeliers du Mans, puis enterré aux Cordeliers de Guingamp.

1333 — **Jean de Bretagne**, comte de Richemont : aux Cordeliers de Nantes. Son neveu, le Duc Jean III devint comte de Richemont.

1341 — **Jean III** : mort à CAEN, au retour d'une expédition dans les Flandres. Son corps fut enterré aux Carmes de PLOERMEL, près du maître autel aux côtés de celui de Jean II. Le monument funéraire ne fut exécuté qu'après les Guerres de Succession, un demi-siècle plus tard, à l'initiative du duc Jean IV. Les Carmes ayant été contraints, en 1585, d'abandonner leur couvent, sous la pression des Huguenots, les ossements des Jean II et Jean III furent transportés dans le chœur du prieuré St-Nicolas et réunis dans un même tombeau de marbre noir. En 1601, le sanctuaire des Carmes fut restauré et, le 2 mars 1618, les corps des ducs furent rapportés et placés en leur premier lieu dans l'un des sépultures l'autre ayant été démolie, lors de la destruction antérieure.

« *Puisant, tu vois ici les tombeaux magnifiques*
« *De deux et souverains ducs des peuples d'Armo-*
« *rique* »

« *Princes, lorsqu'ils vivaient, puissants et valeureux*
« *Issue du sang royal des vieux comtes de Dreux*
« *Le premier assista Saint Louis, roi de France*
« *Aux pays d'outremer contre les mécréants*
« *De la vue ottomane, et fut au mont Carmel*
« *Dont les Carmes premiers eurent à Ploermel* »

En 1793, ce monument fut saccagé. Sous la Restauration, le Conseil Général du Morbihan fit élever dans le transept un monument à l'abri duquel furent placées les statues sous l'exergue :

« *De tous temps la fidélité bretonne rendit hommage à ses souverains* »

Cet inscription a disparu avec l'édicule en 1878. Trouvées gérées par le clergé, les statues des deux ducs furent reliées, à droite, dans un coin sombre de l'église, où elles se voient encore aujourd'hui. Elles ne recouvrent plus aucun corps.

1345 — **Jean de MONTFORT**. Ce prince, nous rapporte Pierre LE BAUD « fut enseveli au couvent des Jacobins de Quimper ». Avant la Révolution, il se voyait dans l'ancienne église, aujourd'hui détruite « un tombeau de bronze, recouvert d'une pierre tombale, marquée d'une simple croix en relief » avec l'épithaphe « *Hic jacet Johannes Dux Britannie et comes Montfortis* ». En 1883, le caveau fut découvert sur l'emplacement de l'ancien édifice et il fut procédé à la reconnaissance des ossements du prince ainsi que de ceux de son épouse, en présence de M. HERSART de la VILLEMARQUE.

1364 — **Charles de Blois**. A l'issue de la bataille fatale d'AURAY le duc Jean IV de Montfort fit transporter solennellement le corps de son ancien rival au couvent des Cordeliers à Guingamp où il fut exposé à la vénération de la foule. Les restes du prince furent transférés pendant les guerres de la Ligue en l'église voisine de N.-D. de GRACES, laquelle conserva longtemps sur la balustrade du chœur, un reliquaire, posé sur un socle élevé, où se voyait un ossement de 35 cm, enveloppé dans une étoffe, avec un écusson aux armes de la famille de Châtillon.

10 sept 1364 — **Jeanne de Penthièvre** (la Boiteuse) épouse du précédent, aux Cordeliers de Guingamp, où sera également inhumé leur fils Jean, en 1404.

7 déc. 1384 — **Beatrix de Bretagne**, fille d'Arthur II et de Yolande de Orléans et femme de Guy de Laval (voir 1341), à l'abbaye de Clermont, près de Laval, en cours de restauration. (8)

1389 — **Jean IV**. Ce prince qui avait songé à être enterré à N.-D. de PRIERES, ou à AURAY (Chapelle St-MICHEL près du Champ de Bataille) (1385) fut finalement inhumé en l'église cathédrale de NANTES (9). Son tombeau se voyait naguère au centre de l'ancien transept roman. Il nous est connu par un dessin de GAIGNIERES. Le socle-basement était en marbre blanc (albatre anglais) décoré de cinq niches. Le gisant était représenté portant le collier de l'Ordre de l'Hermine, fondé par lui, les pieds reposant sur un chien avec la devise « *A ma vie* ». Il était au-dessus d'artistes britanniques et ne fut achevé qu'en 1408. Sous le règne de Louis XIV, il subit de graves mutilations et les chanoines du chœur le transformèrent en lutrin. En 1733, le chœur, alors entièrement clos et échappant aux regards des assistants fut dégagé, les statues rejetées d'avant en arrière du grand autel lequel fut placé juste au-dessus du tombeau du duc. La pierre tombale de Jean IV fut alors déplacée, ainsi que celle de deux autres évêques, et placée en travers, derrière le maître-autel. Ce transfert occasionna de graves dégradations à l'intérieur du caveau. Sous la Révolution, la cathédrale fut transformée en dépôt d'artillerie et le gisant ducal fut anéanti. Des travaux de nivellement du chœur opérés à la fin du XIXème siècle, permirent la découverte de l'ancien caveau ducal, lequel était vide et fut ensuite recouvert.

28 Août 1442 — **JEAN V** Le Prince : décédé à la Maison de la TOUCHE qui subsiste aujourd'hui à proximité du nouveau Musée DOBREE. Il avait manifesté le désir d'être enterré en l'église cathédrale de TREGUIER à proximité du « très glorieux Monseigneur Saint Yves ». Son vœu ne fut exécuté qu'en 1451. Le corps en effet avait été déposé provisoirement en l'église cathédrale de NANTES, et l'évêque de cette ville s'opposa à son transfert. Il ne fallut rien moins que l'intervention énergique de l'évêque de TREGUIER, Jean de PLOEUC, pour obtenir gain de cause. Sous la Révolution, les statues et emblèmes du duc et du saint furent brisés sauvagement par la soldatesque de beaucoup stationnée dans la ville, et jetés dans la mer. De son côté la duchesse Jeanne, décédée en 1433, avait été inhumée dans le chœur de la cathédrale de VANNES, à proximité de la tombe de saint Vincent FERRIER.

1450 — **GILLES de BRETAGNE** : à l'abbaye de BOUQUEN, dans la chapelle.

1450 — **FRANÇOIS Ier**, le BIEN-AIMÉ, son frère, décédé la même année : à REDON, au milieu du chœur de l'église.

1457 — **PIERRE II Le SIMPLE**. A Notre-Dame de NANTES. Son épouse, la Bienheureuse Françoise d'AMBOISE, décédée en 1485, fut ensevelie au Carmel de NANTES.

1458 — **ARTHUR III de RICHEMONT** : inhumé à l'église des Chartreux de NANTES. Le tombeau de ce prince fut détruit sous la Révolution et ses restes déposées à la cathédrale de cette ville, sous le mausolée de François II.

9 Septembre 1488 — **FRANÇOIS II** : Le tombeau de ce prince, œuvre du sculpteur Michel COLOMBE, aux CARMES de NANTES, fut transféré, après la Révolution, dans l'église cathédrale, à droite du transept où il est encore visible aujourd'hui. Le duc, père d'Anne de Bretagne, y est représenté aux côtés de sa seconde femme, Marguerite de FOIX, décédée en 1486.

9 Janvier 1514 — **ANNE de BRETAGNE** : Décédée à BLOIS, d'une crise de gravelle (10). Son cœur fut déposé dans la sépulture de son père, à NANTES. Le reliquaire d'or qui le contenait fut saisi, avec d'autres biens d'Eglise, en 1792. Retrouvé au cabinet des Médailles, en 1819, à PARIS, il fut, par le roi, confié à la ville de NANTES. Le corps d'Anne de Bretagne fut enterré à SAINT-DENIS, aux côtés de celui de Louis XII. Le gisant, œuvre de Juste LIPSE, est un chef-d'œuvre de la Renaissance.

FRANÇOIS III : fils de Claude de Bretagne et de François d'Angoulême. Sarré duc de Bretagne à RENNES, le 13 Août 1532, décédé le 10 Août 1536, à l'âge de dix-huit ans. Inhumé à ST-DENIS.

ROH VUR.

M. de COEFFEAL.

(1) L'introduction, les renvois et les additifs sont de la Rédaction de la Revue.

(2) Vannes — L'Écho, année 1893. I., pp. 343 à 353 et 458 à 470.

(3) Mlle Yvonne de LAIGUE, fille du Cte de LAIGUE, président de l'Association Bretonne (mort en 1942) se souvenait de la découverte, vers la fin du XIXème Siècle, d'un tombeau de marbre dans le chœur de l'église de REDON. Ce tombeau était-il celui du chef breton? Rien ne permet de l'affirmer. Le caveau fut refermé précipitamment. Les recherches n'ont pas été reprises.

(4) L'ancienne église romane de MAXENT fut détruite à la fin du XIXème Siècle et remplacée par l'édifice actuel, conçu dans le style romano-byzantin. Si on se réfère aux anciens plans, c'est sous la place de l'Eglise, à l'emplacement du chœur de l'ancienne église, que ce prince aurait été enterré.

(5) L'abside romane de l'ancienne église (bombardée durant la dernière guerre), fut détruite en 1950 par le curé, lequel ne trouvait rien de mieux, en refaisant le dallage du nouvel édifice, que de faire disparaître tous les sarcophages des anciens seigneurs de RIEUX, parmi lesquels aurait pu se trouver celui d'ALAIN le GRAND.

(6) Ses restes ont été trouvés vers 1950, au cours de fouilles.

Notes de R. T.

(7) Quant au gisant, transféré à la préfecture du Morbihan, sous la monarchie de Juillet, il fut en 1868, adjugé à une entreprise de construction. Il gisait brisé et à l'abandon, sur le bord de la route d'AURAY, lorsqu'un Vannetais, M. CALLES, en fit l'acquisition pour le sauver de la destruction. La statue mutilée resta longtemps à l'abri dans l'ancienne halle de la ville. Elle est aujourd'hui conservée au Musée de VANNES. Seuls subsistent le buste et la taille au-dessous du genou (longueur : 1 m 15). L'épée du gisant est passée dans une ceinture armée aux armoiries du duc. Les hermines remplissent presque tout le chef de l'écu, sauf sur les côtés où apparaissent deux pièces de l'architecture de DREUX, fort allongées et semblables à des billettes.

(8) Les gisants de la chapelle de Clermont sont aujourd'hui encore, conservés au Musée Municipal de Laval (Château).

(9) Testament du 26 Octobre 1399 (Dom Morice. Pr. II 698).

(10) Approuvé par le pape qui cassa les fiançailles de sa fille Claude avec Françoise d'Angoulême.

Nota. — « IAD AR VRO », signifie « Père de la Patrie ».

DÉMISSION

Je tiens à faire connaître ma démission du Collège Bretons de Bretagne et cela, suite aux agissements sans scrupules d'un des membres du « Poëllgor » dudit Collège. (Il semblerait que le personnage concerné aurait été « démissionné » depuis ?)

Malgré la promesse d'un dignitaire influent du « Poëllgor » dudit Collège, aucune mise au point n'a été insérée dans « An Triban » ; ni le moindre dévoué à l'encontre de l'indélicat personnage (soi-disant « Docteur es-Lettres », de par une thèse-bidon, présentée à une conférence Universitaire britannique !)

L'indélicat personnage, que beaucoup peuvent identifier, est le destructeur-type, de livres de publications en sommeil, reproducteur, non autorisé, de dessins et clichés publiés naguère dans une revue de philosophie celtique.

Nous ne saurions omettre, à ces pénibles exploits, une dénonciation à l'actif de ce singulier celtomane de cabinet...

Dénonciation, contre moi-même, auprès des Autorités judiciaires ! Pour une soi-disant... non-déclaration de gérance et non-dépôt légal de publications... C'est de la noblesse d'âme... ?

Il est donc de mon devoir de signaler à l'« Ensav » ce personnage, (malheureusement « engagé ») lequel continue d'exploiter le Celtisme par des procédés reprochables.

Signations que la reproduction illécite de mes clichés, continue à nouveau dans le dernier bulletin annuel du Celtophago !

Pour clore cette nécessaire mise au point, je m'empresse de dire que je garde toute mon estime et une entière considération, à la plupart des membres du « Gorsedd », sous réserve évidemment de quelques individualités, — de près ou de loin, — complices des agissements de l'imposteur.

Raffig TULLOU
Druidé Neven Lewarch
Directeur-fondateur de « KAD » (1936)
Promoteur de la « K'edenn Gelltek » (1947)
(avec Karverziou - Maen-Névez - Nat'poullasa)
Fondateur du « KOUN BREIZH » (1954)

N.B. — Cette communication n'engage aucunement le « Souvenir Breton ».

Dont acte !



PROTEGEONS NOTRE Patrimoine Artistique



"MEIN BREIZH" "BREIZH SANTEL" Monuments Bretons

Cet été, six chantiers de restauration ont été mis en train en Bretagne, les uns en juillet, les autres dans le courant d'août, trois d'entre eux sous le patronage de MEIN BREIZH (Association Bretonne) trois autres sous l'égide de BREIZH SANTEL (G. VERDEAU VANNES), deux avec la participation de jeunes flamands en vacances dans notre région, les quatre autres avec l'aide d'adhérents du TOURING CLUB (Paris, Lyon, Nancy etc.) dans le cadre de la Campagne pour le Sauvetage de nos anciens monuments. Partout les bonnes volontés locales se sont manifestées, tant il est vrai qu'il suffit que l'on soit donné discrètement chez nous, pour que nos compatriotes, trop souvent traumatisés par de misérables querelles de clocher, se mettent joyeusement à l'unisson. Passons-les brièvement en revue.

Au Château de La ROCHE-MAURICE (Finistère) propriété de la duchesse de ROHAN, dont les voies d'accès et les dégagements de l'ancien corps de logis avaient été déboulés l'an dernier, les fouilles entreprises cette fois plus à l'EST du côté de la localité, ont permis la mise à jour d'une tour de défense, d'édification postérieure à l'ancien donjon (XIV - XVème S.) en bel appareil. Cette poterne dont les assises plongent profondément dans le roc abritait naguère en sous-étage une série de caves. L'amorce d'un souterrain conduisant à la localité a été découverte. Les reconnaissances se poursuivent actuellement à l'initiative de jeunes du pays (MEIN BREIZH, 15-31 Juillet 1968).

Près de LESNEVEN des travaux de restauration (couverture, nettoyage des abords de l'ancien cimetière) ont été entrepris par un groupe de Flamands sur la chapelle du GUIQUELEAU, lieu de culte primitif, ancienne église paroissiale avant la Révolution, à l'abandon depuis plusieurs années (MEIN BREIZH, 15-31 Juillet avec l'aide de la Caisse d'EPARGNE de BREST; Me d. Gal LAURENT)

C'est au même groupe de Flamands (mouvement WERE DI), stationnés au MENEZ KAMP, que nous devons le relèvement de la chapelle du calvaire et de la fontaine de ST-PHILIBERT, en PLOMELIN (Corroquaille). C'est leur 10ème chantier en 5 ans dans notre région.

Depuis qu'en 1937, la foudre s'était abattue sur son clocher, provoquant l'effondrement partiel du toit de la nef, la chapelle du MOUSTOIR, en KERNEVEL (Finistère) était laissée à l'abandon. Cet admirable édifice, classé à l'Inventaire (Renaissance Bretonne, école de St-HERBOT) et dont le porche jumelle ressemble, à s'y méprendre, à celui de la chapelle voisine de la TRINITE MELGVEN, fondation des Hospitaliers de St-JEAN (anciens Templiers), sur la route du THO-BREIZH, a été dégagé de ses ruines et du lierre géant

qui l'avait envahi, par une équipe bénévole de jeunes du Touring-Club, à laquelle se sont joints des écoliers marins (Vieille BOULOGNE) et des artisans du pays. L'édifice qui était ouvert à tous vents a été clos (portes), les menuisiers des fenêtres ont été remontés et les vitres ramassées en place, les parois intérieures et extérieures recimentées et apprêtées pour recevoir une nouvelle toiture. Travail admirable mené tout au long du mois d'août, en dépit du mauvais temps (Breizh Santel, équipe M. Michel DUVAL).

C'est à un autre Moustoir en PLUVIGNER (Morbihan) que se sont attaqués à la même époque les jeunes armées depuis VANNES par notre ami Gerard VERDEAU. L'oratoire a été reconstruit et de nouvelles charpentes apposées. Les menues volantes se sont portées, à la fin d'août, au secours de la chapelle de LOMMARIA (PLOMEL) pour des travaux de finition consécutifs à la pose de la nouvelle couverture. Une seconde kermesse a permis, au début du septembre, de compléter les frais avancés par BREIZH SANTEL (chantier de l'an dernier).

Le Conseil d'Administration du M.P.R.B. qui se réunira à VANNES le 5 Octobre, pourra tirer les leçons de cette heureuse campagne d'été.

Michel DUVAL.

La restauration de nos vieilles forteresses bretonnes

FOUILLES

Finistère - Près de LANDERNEAU. Ancienne forteresse dite de « Joyeuse Garde » : Dégagement au cours des étés 1967 et 1968 par une équipe de volontaires du pays. Les substractions de ce Château démantelé depuis la fin du XVIème siècle, décrites par FREMINVILLE, ont été entièrement remises à jour. Les travaux ont permis de découvrir les bases d'une enceinte quadrangulaire (XIIème -XVème siècles) sans donjon apparent. Caves, voûtes. Propriétaire actuel: Duchesse de ROHAN. Rapporteur des fouilles: Mlle DANGUY des DESERTS (Kerzit-Daoulas), fille d'un de nos amis.

Un Refuge breton à l'époque des invasions Normandes.

A LAMBER (Léon). Fouille d'une motte. Découverte d'une salle quadrangulaire. Vestiges de foyer calcaire. Poteries du III Moyen-Age. Traces d'habitat antérieur au XIème siècle. Ce refuge peut être contemporain de l'occupation normande.

(Cf C.R. Mem. Lut. Soc. Arch. Finistère 1967 - paru en déc. 1968).

Sur les traces de notre monachisme breton

Près de LANRIVOARE, dans un bois au lieu-dit « COET an Ermit » dégagé par une troupe de jeunes d'un collège catholique de BREST des vestiges d'une chapelle disparue (XVIème siècle) sans doute dédiée naguère à ST JULIEN (Cf COLUFFON) lieu dit Lan nevez attesté que cette chapelle fut bâtie sur l'emplacement d'un oratoire plus ancien, d'origine monastique. Rappelons que la paroisse actuelle de LANRIVOARE est un ancien prieuré de l'abbaye bretonne de LANDEVENNEC.

Comment furent « romanisées » nos vieilles divinités celtiques

Ille-et-Vilaine. — RENNES.

Les inscriptions du milieu du 2ème siècle après J. C. découvertes à la fin de juin par DUGUAY-TROUIN à proximité de la VILAINE, sur les pierres de soubassement de l'ancienne enceinte de la Cité, derrière le cinéma le ROYAL, jettent une lumière nouvelle sur les institutions civiles et religieuses des REDONES sous les ANTONINS. Elles sont en cours d'étude et seront bientôt exposées au Musée Municipal dans une salle appropriée.

Ces pierres utilisées en remploi après la destruction de divers monuments pour permettre la défense de la cité à la fin du IIIème siècle, nous rappellent l'existence à RENNES, sous le règne d'HADRIEN d'un pontifex local, bourgeois fortuné ancien édile, lequel après avoir exercé diverses fonctions municipales, s'employa, en bon serviteur de ROME et d'AUGUSTE à remanier certains cultes locaux en particulier celui de MARS MULLO, divinité celtique fort honorée dans notre région. Un Planthion dressé à son initiative aurait réuni sous son égide magistrale les divinités locales des divers pagi. Il est possible que ce temple ait été édifié sur l'emplacement ou à proximité immédiate de l'actuelle cathédrale.

Novembre 1968. — Les fouilles de sauvetage entreprises récemment sur le chantier de construction du « Castel St MARTIN, à l'emplacement du parc et de l'ancien hôtel PINAULT, rue St MARTIN, ont permis la découverte hâtive de fragments de mosaïques, de poteries du IIIème siècle mais aussi de fours funéraires postérieurs (vestiges de tisseurs enfouis après les premiers troubles, pièces de Constantin). Nous sommes en présence des restes de fondations d'une ancienne villa gallo-romaine, détruite vraisemblablement au milieu du IIIème siècle. Le rythme accéléré des constructions n'a pas permis malheureusement une étude suffisamment approfondie des productions de l'artisanat indigène.



COMMENT ON DÉBAPTISE NOS ANCIENNES DEMEURES

Il y a trois ans environ, lorsque les travaux de rectification entrepris sur la R.N. de RENNES à VANNES, à 3 km au S. de MOIRELLES, entraînaient la disparition de l'ancienne « PLANCHE aux BRETONS », la KOUN BREIZH intervint auprès de la municipalité de BREAL-sous-MONTFORT pour que le souvenir de cette vieille chaussée, qui manquait naguère de ce côté, la limite du Comté de RENNES, fut perpétuée à la hauteur du nouveau pont, désormais en surplomb par rapport à l'ancienne croix. Aucune démarcation ne fut entreprise.

Parallèlement s'efface le souvenir de nos anciennes marches coutumières de ce côté du COUJASNON. Or, se batte sur la ligne longtemps contestée de ce fleuve, dont le cours a été rectifié au siècle dernier, c'est faire fi des anciennes données historiques et géographiques, c'est oublier qu'au temps où la mer venait baigner les abords mêmes de la paroisse de St-GEORGES de GREHAIGNE, celle-ci ne comprenait au N. d'autres limites, que la grande levée bâtie de main d'homme par les Bretons de cette localité et baptisée longtemps, pour cette raison, DIGUE d'ANNE de BRÉTAGNE. Des vestiges de ce grand rempart, qui défrôlait les habitants contre les divagations du fleuve, sont encore visibles à 1 km au N. du lieu dit LE PAS aux BEUFS et part et d'autre du chemin qui, laissant sur sa droite les grèves de MOÏREY (1) (ancienne dépendance du Marais Breton) sert aujourd'hui de limites aux deux départements. Cette ligne joignait autrefois le RUFFET au COUJASNON, selon un axe N. S.-O., situé bien en deçà de la ligne artificielle dessinée aujourd'hui par les Grands Polders connus sur la Baie et le nouveau cours de la rivière, canalisée, il y a un siècle. Là était située l'ancienne marche de Bretagne. Rien ne le rappelle de nos jours.

En consultant récemment l'excellente carte diplôme touristique de la Côte d'Émeraude, sortie aux éditions R. QUEMAY (Col. « Rivages »), mon attention fut attirée par le vocable quelque peu « folklorique » donné à l'ancienne chaussée reliant TRESSAINT au bourg de LEHON (2). Ayant mené mon enquête dans le quartier, j'appris que ce chemin n'était autre que l'ancienne « RUE ANNE », baptisée en souvenir de l'accident survenu là à notre dernière souveraine et du secours apporté par les habitants de la rive droite de la Blance. De l'ancienne « RUE ANNE », nos gens ont fait depuis une vulgaire « RUE aux ANES ». L'anecdote, dont j'ai obtenu confirmation dans les souvenirs de l'abbé FOUERE-MACE, se passe de commentaires...

Qu'il coupable ici, là indigne métamorphose, deux aspects également significatifs. On proteste à juste titre contre les déformations subies par nos noms de lieu en Basse-Bretagne. Elle est due là à l'oubli de la langue bretonne ou à sa lente perversion. Ici, en pays Gallo, c'est à l'ignorance de nos traditions historiques, que le phénomène est imputable. Faut-il s'en étonner ? De part et d'autre les mêmes causes provoquent les mêmes effets.

M. de COETFEAL.

(1) Aujourd'hui la localité est rattachée au département de la MANCHE.

(2) Vieille route de Rennes à Dinan, embranchant aujourd'hui sur la D. 2 de EVRIAN à DINAN, à la hauteur du hameau de St-JAMES.

● « Pour pouvoir compter encore demain sur la Bretagne, il faut compter aujourd'hui avec elle ». (Manchette du journal « PAYSAN BRETON »)

QUAND LES "BARBARES" OCCUPAIENT LA BRETAGNE.

MORBIHAN: Près de QUER. — Découverte de sépultures de soldats germains de l'armée romaine à la fin du BAS-EMPIRE.

Une fouille opérée à 1 km 500 au Nord de cette localité à gauche de la route menant vers GAEL, à proximité d'une ancienne voie romaine encore visible sur le terrain, a permis le repérage d'anciennes tombes païennes remontant à la fin du IV^{ème} ou au début du V^{ème} siècle. Les squelettes ont disparu mais la découverte de fibules plates, boucles cisalées, bouteilles, vases d'offrandes et surtout de fragments d'armes barbares (lance, francisque, permettant d'inférer que nous sommes en présence de sépultures de « Lètes » païens, de l'armée d'occupation romaine de Gaule à la fin du Bas-Empire. Ne serions nous pas en face d'un de ces postes de gardes installés à proximité des bifurcations (Guer GWER germ.) pour protéger les voies de communications, à l'époque des « bagaudes » ? C'est le premier cimetière de ce genre découvert en Bretagne. En raison de l'intérêt exceptionnel de cette découverte le chantier sera repris cet été.



- ...l'avenir est à vous. La Bretagne doit avancer et la France doit l'y aider. Voilà la vérité nationale et voilà la vérité bretonne.
- De GAULLE - Dinan, Septembre 1960.
- Le « Souvenir Breton » entend accomplir, dès à présent, une œuvre essentielle et d'importance, en faveur de cette prise de CONSCIENCE ETHNIQUE, parmi nos compatriotes... car c'est la seule qui pourra commander (par l'étude de notre passé et de ses hauts faits) les multiples entreprises devant assurer la continuité de l'Esprit breton, parmi les jeunes générations qui montent... (Extraits) Raffig TULLOU.
- SKOED - VOUS PLAÎT ? SI OUI, SOUTENEZ-LE ! IL NOUS FAUT ELARGIR NOTRE ACTION. AIDEZ-NOUS !

AL LESTR (L'É Vaissieux). Bulletin de liaison et d'information culturelle du Pays Nantais. Édité par les Membres du Cercle Breton de Nantes.
B. P. 612 - Nantes - 44 - Abonnement : 4 n^{os} à F.
C.C.P. 1.133-36 - Nantes - le n^o 2 F.

BUHEZ AR VRO

La vie du pays

SAINT-BRIEUC
5-7 septembre
1967



47^e Congrès
de la Société
d'Histoire et
d'Archéologie
de Bretagne

Le 5 Septembre 1967, dans les locaux de la toute récente Chambre d'Agriculture Départementale, s'est ouverte au début d'après-midi, la session annuelle du Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne. Au bureau, on notait la présence de M. J. BREJON de la VERDINEE, professeur à la Faculté de Droit, secrétaire ; à ses côtés avaient pris place MM. COUFFON président d'honneur de la Société d'Emulation des Côtes du Nord, B. POCQUET du HAUT-JURSE, ancien président de la S.H.B. et F. JOUON des LONGRAIS, professeur à l'École des Chartres, nouveau Président. Dans l'assistance M. le Chanoine NIDELLEC, président de la Société Archéologique du Finistère, et les archivistes des cinq départements bretons.

« Saint-Brieuc », déclara M. COUFFON, « n'a pas la chance comme LAMBALLE, de posséder une galerie de grandes dames de petite vertu ; nos anciennes chroniques n'en mentionnent qu'une seule princesse : Françoise de DINAN, qui vit le jour à La Roche-Suhart, aux portes de cette ville, le 20 Novembre 1436. Françoise dot l'âge de cinq ans à Guy XV de MONTFORT-LAVAL, orphelin de père des 1444, cette riche héritière fut enlevée par Gilles de Bretagne, qui la sequestra au château du GUILDO, en attendant qu'elle fut rubie. Après l'assassinat de Gilles à la Hardouine, en 1450, Françoise se retrouva veuve, sans avoir jamais été mariée. C'est alors que Guy XIV de MONTFORT-LAVAL, pour faire pièce à la maison ducal, épousa brusquement la fiancée de son fils, malgré un écart d'âge de plus de vingt huit ans. De cette union naquirent trois garçons. Françoise, après son veuvage se « retira » à Nantes et son influence sur la Cour Ducal devint « de plus en plus importante. A la mort du duc François II, elle reçut la garde des deux héritières du duché, Anne et Isabelle. Il semble qu'elle ait joué un rôle important dans la conclusion du mariage obligé d'Anne avec le roi de France Charles VIII. Elle mourut le 3 Janvier 1499 et fut inhumée, non pas aux Cordeliers de DINAN mais dans le chœur des Jacobins de Nantes. »

Le Président COUFFON donna ensuite lecture de la prière d'un essai « critique » de la Vitz Briconens. De son côté M. Michel DEBRAY s'employa à réhabiliter le souvenir du moine breton JACUT, fondateur de l'abbaye du même nom (VI^{ème}-VII^{ème} siècles) dont l'existence paraît historiquement prouvée. Puis Mlle BEAUCHESSNE, archi-viste de la Marine commenta les comptes de l'Eglise ST-SAUVEUR de RENNES (1471-1492) découverts récemment dans les registres du dépôt de Rochefort.

Le soir, à l'Hôtel de Ville, comme le maire, M. LE FOLL, enseignant, se plaignait à déplorer que les travaux des étudiants demeurent confinés à des cercles restreints confinés dans le cercle exclusif du passé, la réplique lui fut donnée par le professeur J. DIEJON « Le passé et l'avenir de la Bretagne, c'est tout un », et notre société s'entend renou-
ver ni à l'un ni à l'autre. »

Le lendemain matin, M. Ch.-A. CARDOT, assistant à la Faculté de Droit de NANTES, donna quelques aperçus intéressants du Journal de RENNES au milieu du siècle dernier. Notre compatriote et ami Joachim DARSSEL parla de PLESTIN au XV^{ème} et au XV^{ème} siècles, tandis que M. BAGOT évoquait le fief de la VILLEJAGU au comté de PORHOËT et M. CORBES, l'histoire de la chanson populaire en Haute-Bretagne. — Dans le courant de l'après-midi, les congressistes visitèrent la chapelle seigneuriale de Notre Dame de la Cour en LANTIC ; puis, ils se rendirent à celle de St-Jacques de TREMEVEN, bel édifice du XV^{ème} siècle, sérieusement menacé, qui abrite de fort belles statues en Kersanton. A LANLEFF, où se voient les vestiges d'une église romane du XI^{ème} siècle, à KERMARIA An NISQUIT enfin, où de récents travaux de restauration, opérés sous la direction des Monumentaux Historiques, ont permis le sauvetage de la fresque de la Danse Macabre.

À Saint-Brieuc, en assemblée générale, M. Fr. JOUON des LONGRAIS, successeur de M. Gabriel LE BRAS à la présidence de la Société, prononça l'allocution d'usage, en présence de M. René PLEVEN et de Mgr KERVEADOU, évêque du siège. Il annonça son intention de redonner vie à la Fédération, sous l'égide de la S.H.B. Puis M. le professeur CONDEMIN entreprit l'auditoire de la vie tourmentée d'un gentilhomme breton, le marquis de la MOUSSAYE, lequel, de retour de l'émigration, rallia Napoléon en 1806 et poursuivit sa carrière diplomatique à ST-PETERSBOURG et à BERLIN sous le RESTAURATION.

Le congrès se poursuivit le lendemain, jeudi 7 Septembre, par la visite du château de LA ROCHE-JAGU, sous la présidence de M. René PLEVEN et de M. LE TACON, conseiller général de PORTREUX. La restauration récente de ce bel édifice a permis cet été la visite de plus de six mille touristes. De là, l'assistance se rendit à RUNAN ; le recteur, abbé LE ROUZZIC, souligna la richesse de ce sanctuaire, due à la munificence des commandeurs du Temple établis en ces lieux et auxquels succédèrent les Hospitaliers de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem. A TREBUDEN, à l'issue du repas, M. J. BREJON remercia le Conseil Général du Département et fit adopter une série de vœux :

- 1) Que soient donnés comme vocables aux nouvelles églises de Bretagne, le nom de saints bretons.
- 2) Que soit facilitée l'étude de la langue bretonne et celle de l'histoire de la « province » autant que faire se peut et sans aucune obligation (sic).
- 3) Le troisième vœu relatif à la participation de la S.H.B. aux fêtes du bicentenaire de la naissance de CHATELAIN.

M. de COETFEAL

Loire-Atlantique. — NANTES (4 - 7 Septembre 1968) — Congrès Annuel de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne.

Ouvert à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire. Visite du Château des Ducs. Communications diverses, en particulier celle de M. le professeur RICHE sur les conséquences des invasions Normandes en Bretagne. Le Congrès a comporté diverses excursions dans les Châteaux des environs ainsi qu'en Vendée (Abbaye de MAILLEZAIS). Un compte rendu plus détaillé en sera donné dans le prochain bulletin.

Vous lirez dans « SKOED » n^o IV (1969) :

- ◆ Les « véritables » amies de Bretagne ;
 - Drapeaux nationaux ;
 - Ordres nationaux.
- Notes et sources ignorées... avec photos.

ABONNEZ-VOUS à « SKOED » et faites lire...

LA FONDATION BRETONNE DU PRIEURÉ ROYAL DE SAINT-MAGLOIRE-DE-LEHON est-elle aujourd'hui remise ?

M'étant procuré, de passage à LEHON l'été dernier, le nouveau petit guide illustré des curiosités de la localité, en vente à l'entrée de l'église (1), j'espérais y trouver mention des anciens vitraux historiques, aujourd'hui disparus, vitraux inspirés des Miracles de SAINT-MAGLOIRE, populaires par LA BORDERIE. Or, je n'y trouvais nulle allusion. C'est tout au plus s'il était fait allusion de la « tête du Saint », telle qu'elle figure actuellement dans la rosace de la nouvelle verrière (1962) évoquant les signes du ZODIAQUE.

Or, qu'écrivait à la fin du siècle dernier (1897) l'abbé FOUREREMACE, restaurateur du priuré ? « D'voilà de « cœur et d'âme à nos anciennes traditions ; j'ai voulu que les verrières fussent toutes consacrées à LEHON, à l'histoire véritable et légendaire de son abbaye, qu'elles fussent à la fois une page d'histoire locale et d'art religieux, qu'elles soient, originales et bien bretonnes. »

Ouvrons le nouveau guide. Nous y apprenons que « la chapelle (sic) fut élevée par des moines (1) au IX^{ème} siècle, avec les débris du temple de Corneil (1) — puis brûlée et reconstruite par G. de CORSEUL, de 1170 à 1181 ». D'où venaient ces moines ? Il n'est fait nulle mention de leur origine, non plus que des tribulations de MAGLOIRE (2). Pas davantage, il n'est fait allusion à la réformation du priuré par les Bénédictins de BRETAGNE, au début du XV^{ème} siècle, cependant rappelée par une belle épithape, en latin, dans le chœur de l'église. Nous serions curieux de savoir les raisons de cette singulière discrétion ?

M. de COETFEAL

(1) Ce livret illustré, qui porte la mention « d'après les GWENNIC » (sic), serait l'œuvre d'un ecclésiastique de la paroisse.

(2) Parmi les scènes figurées dans les anciens vitraux, mentionnons « La chasse du Roi de Bretagne », « L'arrivée de la chaise de St MAGLOIRE à LEHON », « Miracles du Saint ». Desert des reliques des saints bretons, etc... et, pour une période plus récente l'arrestation du recteur (insérée de LEHON (19 Juillet 1792) et le meurtre du père Tournois, confesseur de la Foi (Illustr. Ch. Geniaux).



KERMARIA

LEORIOU - LIVRES



En souscription : LA RÉVOLUTION BRETONNE PERMANENTE par Ronan Coërléon

L'ouvrage « Complots pour une République Bretonne », épuisé en quelques mois, aura une suite.
L'auteur terminait ainsi son exposé historique : « Le Mouvement breton décuplé en 1944, pourrait fort bien renaitre de ses cendres. »

Moins de vingt ans après, la guerre secrète, — inaugurée en 1932 par « Gwenn ha Du » — s'est rallumée en Bretagne. L'oppression politique, économique et culturelle qui étouffe la Bretagne, l'incompréhension et l'hostilité de Paris envers les revendications bretonnes provoquent la colère au sein de toutes les couches sociales. Manifestations paysannes, attentats du Front de Libération de la Bretagne, inerte propagande sous toutes ses formes, lutte contre la centralisation, font de la Bretagne, un pays en état de révolution permanente.

L'autonomie de la Bretagne, considérée avant guerre comme une utopie, apparaît aujourd'hui comme étant l'unique planche de salut. Fier à « contre-courant », elle s'inscrit aujourd'hui dans le « sens de l'Histoire ».

De la Libération à la Régionalisation, vous vivez intensément la révolution bretonne : une révolution cent fois vaincue mais jamais éteinte.

Un fort volume abondamment illustré, riche en faits vécus et en témoignages authentiques (format 23,5 x 15).

Souscrivez dès à présent pour le prix de 25 F, port compris, à verser au C.C.P. 7664-29 Paris, au nom de R. CADOUSSIN, 55, rue de la Fontaine, 92 - Fontenay-aux-Roses (Majoration de prix à parution).

● La France, avec une Bretagne rénovée dans ses institutions locales, pourra trouver à coup sûr des certitudes nouvelles et des possibilités accrues dans cet essor immense que nous promet l'âge de l'atome.
(Mémoire - 1958) Ralfig TULLOU.

Ronan Coërléon : "COMPLOTS POUR UNE REPUBLIQUE BRETONNE"

Editions de la TABLE RONDE, 1967, Col. :
« L'Histoire Contemporaine revue et corrigée » 380 p.
In-8.

« Le lecteur s'attendra volontiers à ces longues pages d'une histoire récente encore toute fraîche dans les mémoires. Elles seront épluchées par les critiques et sans doute aussi, par les témoins. Tout n'est pas dit sur ces événements et tout ne pourrait encore être dit ; les passions ne sont pas éteintes ; des acteurs vivent toujours, qui ont droit à une certaine discrétion ; il peut être opportun de ne pas dévoiler ce qui était clandestin et qui l'est resté. Telles, ces pages sont déjà louches de faits et apprendront beaucoup au grand public ; elles révéleront des faits inconnus et insoupçonnés et aideront parfois à justifier des attitudes incomprises et durement critiquées à l'époque où elles s'expriment et même depuis. Bien des erreurs, bien des jugements faux pourront être redressés, bien des préjugés s'atténuer... Quelques faits parmi les plus saillants : la tragédie de CONLLE, l'odyssée de l'EMSAV au début de ce siècle, le coup d'état manqué de PONTIVY en 1940, la création du Comité Consultatif de Bretagne, l'assassinat de l'abbé PERROT, la « Libération » avec ses excès et l'enquête officielle galloise de 1947 sur la répression dont furent victimes alors les tenants de toutes les tendances de l'idée bretonne... Nous nous excusons de ne pouvoir donner ici qu'un faible aperçu des mille choses que l'on peut découvrir dans ce livre, assez discuté, mais qui se lit avec un intérêt soutenu. »

(Extrait de la critique du Père Joseph CHARDONNET
Parue dans **RENNES EXPANSION**, Janvier-Février 1968).

YELENN hag ABENNEZ.
DAFAR EVIT UR CHERIAOUEG AN ARDAMEZOURIEZH.
(HERALDIQUE BRETONNE). (Extr. GWENADOUR Niv 2).

DIAES tre eo skiant ar Ardamedouriezh. Ret eo bezan kelennek da gompren he diskordan lodennoù eus meur ar hini hon Skoedou Kent ger evit larout nebeut a dra. A drugare d'an Ardamezouriezh se heñtit displegan skoedou hep trubuilh. Retis tre eo ar gênerad kilaer ive.

GWENEDOUR — H. HILLION, ARZON.
C.C.P. RENNES 126.88. - Abonnements : 10 Fr.



Souscrivez à : MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

par Michel de Mauny

Passionné par l'histoire et l'archéologie de sa Bretagne, Michel de Mauny vient de terminer un livre sur « Montauban-de-Bretagne » que M. H.-F. Buffet, directeur des Archives d'Ille-et-Vilaine, a accepté de préfacier.

Cet ouvrage n'est pas une monographie, mais l'étude critique d'une importante seigneurie de Bretagne et de ses seigneurs depuis sa création au XI^{ème} siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'ouvrage se divise en trois parties : le château, le fief et les seigneurs. Dans la première, l'auteur s'attache à démontrer que si Guillaume de Montauban ne rebâtit, en 1430, qu'une partie de sa forteresse, ce fut en raison de l'artillerie encore à ses débuts, tant en Bretagne qu'en France. Des comparaisons avec d'autres châteaux lui ressort que Montauban est l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture militaire au XV^{ème} siècle.

Souscrire auprès de M. de Mauny, 73 bis, rue de Pologne - 78 - Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) -
C.C.P. Paris 21.385-90 (Prix : 12 F.)

CHARLES RULLON : "IMAGES DU PASSE DE BAIN-DE-BRETAGNE"

Personne ne peut rester indifférent au passé de sa terre natale. C'est ce qui a compris le frère Charles RULLON. L'excellente monographie qu'il vient de nous donner répond à un besoin qui se fait de plus en plus sentir en notre époque utilitaire et affairée de renouveau : celui de renouer avec les traditions du terroir, ses gloires passées, ses légendes mais aussi ses monuments, l'imprégnation inaliénable de l'ère travail de nos prédécesseurs. Cette première série d'IMAGES DU PASSE de BAIN DE BRETAGNE et de ses environs comprend d'abord une partie proprement historique (jusqu'au XI^{ème} siècle), puis une partie biographique qui réunit une galerie de figures marquantes à l'époque révolutionnaire, une partie récréative enfin et pleine d'enseignements (légendes locales, poésie d'Adolphe ORAIN, quelques spécimens du patois de BAIN...). Déjà une seconde édition est en cours qui fait une place plus large aux monuments locaux. Rappelons que M. Charles RULLON est l'auteur d'une étude remarquable sur la famille bretonne de la MARZELIERE parue dans les Mémoires de l'Association Bretonne (1959 p. 98 à 142).

(RENNES - Imprimerie Bretonne 1964-1966)
Dans toutes les librairies.

Marie SORAYE-RACAPÉ, IANJÉ, Ses Origines.
Son Histoire.
In 8° Imp. LECHPLAIS (St-Hilaire du Harcouët)
145 pp. phot.
(Prix Bretagne de Monographie Régionale)

Période Celtique. Prieurés. Paroisses. Seigneuries. La Réforme. La Révolution. La Chouannerie. La Vie économique au XIX^{ème} siècle. Les Institutions. Les nouveaux monuments. Chronique toponymiques. Statistiques.

E. JOUSSE DE LA GARENNE

Une petite ville de Haute-Bretagne
LE GRAND-FOUGÉRAY

(in 8°, 53 pp., M. Texier, Poitiers 1 F)

Il faut savoir gré à Mlle JOUSSE DE LA GARENNE issue d'une vieille famille de ce pays, d'avoir à la suite du regrettable A. de BREHIER, tenté de ressusciter le passé du Grand Fougéray, cette petite ville de Haute Bretagne, riche de gloires méconnues. Elle a certes bénéficié des recherches de ses prédécesseurs, en particulier le chanoine Guillotin de Corson, Banaat, Adolphe Drain. Elle y a ajouté toutefois sa propre documentation personnelle fruit de recherches laborieuses. C'est ainsi que l'auteur fait revivre pour nous des souvenirs qui nous sont chers celui de la jeunesse aventureuse de notre compatriote DU GUESCLIN, celui aussi de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, la pieuse épouse de notre duc Pierre II, fille de Marie de Blois, dame de FOUGÉRAY.

Un opuscule agréablement illustré et de lecture facile. Je suis persuadé que le lecteur de ces pages y trouvera le même plaisir que j'y ai goûté moi-même.

M. D.

YANN BREKILIEN

La vie quotidienne des Paysans
en Bretagne au XIX^{ème} siècle

(Paris Hachette in 8°, 1956, 366 pp., 15 F)

• Nulle part l'ancienne civilisation paysanne n'a pris au dix-neuvième siècle une forme plus parfaite, plus typée, et plus riche dans tous les domaines, qu'en Bretagne, pays très isolé, maintenu à l'écart des influences étrangères par sa position péninsulaire à l'extrême ouest du continent, par son cloisonnement intérieur par sa pauvreté et son isolement, et par la langue de ses habitants. Derniers survivants avec les gallois, les irlandais et les écossais de la race qui dominait il y a vingt-cinq siècles la plus grande partie de l'Europe, les Bretons conservaient dans toute leur pureté les traditions et les coutumes qui, ailleurs s'étaient plus ou moins altérées. En Bretagne, la transformation de la vie paysanne est un fait récent et s'est effectuée d'une manière étonnamment rapide. En peu d'années, la vieille Armoëric est devenue une région en pointe au maître de progrès technique et de modernisation des méthodes agricoles. Le contraste entre sa civilisation rurale à l'heure actuelle et ce que l'on connaissait au dix-neuvième siècle donne un nouvel intérêt à l'étude de cette dernière.

Voici, dit par l'auteur lui-même l'ouvrage que nous voudrions vous présenter. Après le Finlayère Agricole d'OGES, la Galerie Agricole d'Olivier PERRIN et les Bretons de Stéphane Strowski, le livre de Y. Brekilien, nous apporte du nouveau sur la civilisation rurale bretonne qu'il fait débiter, et ceci est son originalité, de la Basse à la Haute Bretagne. Pour avoir voulu embrasser les deux Breagnes, ce livre se révèle plus complet que ceux — assez fragmentaires de ses devanciers. Habitués trop souvent à faire abstraction du folklore gallo et de tout ce qui subsistait d'éléments de culture dans le peuple des terroirs au parler roman, nous ne voyons guère le genre de particularisme qui était le leur ou en tout cas nous le traitions volontiers par préférence, sous un angle purement comparatif. En développant nos horizons Yann Brekilien nous donne une idée bien plus juste de la totale spécificité bretonne, qui recouvre, on a trop tendance à l'oublier, l'ensemble de l'ancien duché.

Yann Brekilien est un gallo qui a eu le mérite d'étudier le peuple bas-breton et ne revient rien de ses attaches premières. Il vient de recevoir à Paris, le 12 Décembre le prix « Bretagne ». Nul mieux que lui n'a su ressusciter la vie de nos pères, une vie dote certes mais savoureuse et haute en couleurs, la vie d'un Peuple.

M. D.



kelaouennou

Publications :

BRETAGNE-ACTION nationaliste breton-européen

Nouveau Cahier ronéotypé de jeunes Bretons qui cherchent, non sans succès, de conjuguer le fait de l'ethnie bretonne — avec tous les impérieux problèmes de l'heure présente, chez nous — et la conception irrémédiable et prévisible d'une communauté des patries de l'Europe d'Occident.

Ces jeunes de « Bretagne - Action » ont une claire vision des lendemains qui pointent sur notre continent...

Nous ne pouvons, en Bretons de cœur, que leur souhaiter : **courage et succès**, sur une route difficile !... War-raok !

S'abonner à :

BRETAGNE - ACTION
1, rue Baudrairie — 35 - RENNES.
C.C.P. 2636 - 17 Rennes.

Abonnement : 10 F. — Lycéen : 5 F. — Le numéro : 1 F.

HABITAT ET CIVILISATION 3 rue Solférino - Vanves (H^t de Seine)

Novembre 1968.

LETTRÉ D'INFORMATION

La notion d'utilité publique qui s'appliquait à des ouvrages publics : routes, gares, écoles, etc... s'est étendue ces dernières années, au logement. Le motif en était souvent d'attribuer à des Sociétés d'économie mixte des privilèges exceptionnels, grâce auxquels on promettait de résoudre la crise du logement. C'était sous prétexte de libéralisation étendre le secteur étatique, monopole pratique de la Caisse des Dépôts et consignation, par l'introduction d'organismes bancaires. Mais le fond du problème est plus grave : le logement, coquille protectrice de la famille, affaire privée par excellence, devient une affaire publique. La main-mise progressive de l'Etat sur la famille, directement ou au moyen de grands féodaux, est la façon totalitaire de protéger la famille contre la spéculation... en l'absorbant.

L'ACTION par Jean OUSSET (Office International des Œuvres de Formation Civique). Contre les systèmes totalitaires et leurs mouvements de masse, slogans, publicité, etc... voici une méthode d'action souple et respectueuse de la personne humaine ayant fourni les preuves de son efficacité dans tous les domaines de la vie sociale.

NOTE DES REDACTEURS

Cette lettre d'information doit être l'œuvre de ses lecteurs. Ceux qui le désirent peuvent apporter leur contribution :

- A sa rédaction : en nous posant des questions et en nous communiquant des informations utiles à diffuser (publications, extraits de Presse, expériences, réalisation...), sur tous les sujets touchant à l'habitat et à l'Aménagement du Territoire.
- A sa diffusion : en la faisant connaître et en nous donnant des adresses de personnes intéressées à la recevoir.
- Aux Frais d'Expédition et d'Envoi : en versant une participation, si modeste soit-elle, à F. GADEN, C.C.P. 6921 - 14 - Paris (bien préciser l'objet de l'envoi).

- L'Action des pouvoirs publics veillera à ce que les habitants des régions moins développées se sentent et soient le plus possible responsables et promoteurs de leur relèvement économique. (S. S. Jean XXIII, encyclique « Mater et Magistra »).

POPULATION ET SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques,
Economiques, Sociales

Directeur Gérant : Roger Peltier - Edité par l'Institut National d'Etudes Démographiques, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris - 8^e - Abonnement annuel 10 F - Le numéro 1 F - C.C.P. Paris 9065.75

MONUMENTS EN PÉRILS

Comme les années précédentes, l'O.R.T.F. organise, en liaison avec le Touring Club de France, un concours destiné à aider tous ceux qui, dans les années passées, ont sauvé un monument.

150 000 F de prix récompenseront les lauréats. Une seule condition : faire acte de candidature en constituant un dossier complet comprenant une courte notice sur le monument, une description des travaux exécutés et des difficultés rencontrées, et des photographies du chantier. Envoyer le tout avant le 1er avril, à l'adresse suivante : Chefs-d'œuvre en péril, Maison de l'O.R.T.F., 116, avenue Président-Kennedy, Paris - 16e.

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Ses objectifs :

- 1° Mobiliser l'opinion, actuellement trop indifférente ou résignée, en faveur de l'architecture paysanne et des paysages ruraux traditionnels, patrimoine national et cadre de vie humain que nous voulons conserver aux générations actuelles et futures.
- 2° Offrir aux adhérents et à l'ensemble du public la plus large information possible sur l'architecture paysanne et ses possibilités de restauration.
- 3° Obtenir des Pouvoirs publics toutes mesures législatives, réglementaires et financières adéquates, tant pour la restauration des maisons anciennes que pour les caractères et l'implantation des constructions nouvelles.
- 4° Avec l'aide des Comités départementaux et des Délégués locaux, conseiller et, au besoin, intervenir dans tous les cas possibles, par tous les moyens possibles.

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE L'ARCHITECTURE PAYSANNE ET LA PROTECTION
DES PAYSAGES RURAUX TRADITIONNELS
61 - La Chapelle-Montligeon C.C.P. Paris 22.619.99
SEG. 46-94 (de 17 à 19 h.)

MODERNISER : OUI
DÉNATURER : NON

ADC'HANIDIGEZH VREIZH RENAISSANCE DE LA BRETAGNE

Le nom : ADC'HANIDIGEZH VREITH (Association à but non lucratif) indique une volonté de renouveau, dans la méthode et dans le choix des champs d'action.

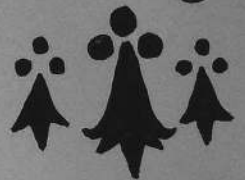
Diffusion dans l'opinion bretonne, en Bretagne et dans l'émigration, des idées du Mouvement Breton, porter à la connaissance d'un plus grand public les réalisations dans le domaine culturel, artistique etc... et les projets ; et dans le domaine économique, politique et social, les aspirations légitimes et les perspectives possibles à notre époque.

Adresse provisoire :
Association ADC'HANIDIGEZH VREIZH
75, Avenue Hoche - 95 - GOUSSAINVILLE (Val d'Oise)
C.C.P. provisoire :
Charles-Marie LE LOUREC - Paris - 9601-76

LA BRETAGNE DE ... DEMAIN !

DISTRICTS:
BRETAGNE ET
"MARCHES"

TERRITOIRE
de
BRETAGNE



LÉGENDE

- LIMITES DU "TERRITOIRE"
- RECTIFICATIONS MINEURES
- LIMITES ACTUELLES
- DISTRICTS EN PROJET
- CHEFS-LIEUX DE DISTRICTS



Rafiq Tullou 1958



SOUVENIR BRETON

KOUN BREIZH

ASSOCIATION TRADITIONALISTE ET CULTURELLE

(Décl. J.O. 8 octobre 1954)

GRAND CONSEIL — KUZUL-MEUR

PRESIDENT D'HONNEUR POUR L'OCCIDENT — PENNTIERN-MEUR

S.A.S. le Prince Alain de Rohan, prince de Guéméné de Rochefort et de Montauban, duc de Montbazou et de Bouillon. En résidence à Vienne (Autriche).

GWENDIERN AR VRO

PRESIDENT D'HONNEUR POUR LA BRETAGNE

M. le Comte Léonce de GIBON

(descendant direct d'Endon II de Porhoët,

Duc des Bretons † 1156 et de la Maison de Rennes)

Nantes — Sautron

Commissaire aux études de l'histoire militaire bretonne :

Lieutenant-Colonel Comte Léonor de ROHAN-CHABOT
Président de l'Association « Mein Breizh »
Rennes — Antrain

Commissaire aux études de l'histoire navale bretonne :

Amiral Jacques de LESQUEN du PLESSIS-CASSO.
Rennes

Commissaire à la recherche historique bretonne :

M. Roger HERVE, Agrégé de l'Université, Conservateur à la Bibliothèque nationale, Paris.

Paris

Conseiller littéraire de langue bretonne :

M. Youen OLLIVIER, Bibliothécaire à l'Ecole nationale d'Agriculture.

Rennes

Conseiller littéraire de langue française :

M. le Baron Armel de BLOQUEL de CROIX de WISMES, Ecrivain et Peintre de Marine, Chevalier de l'Ordre souverain et militaire de Malte.

Nantes.

Banneret ordinaire aux célébrations du Koun Breiz Douger Arouez "Koun Breiz" :

Michel PRESSENSE, Conseiller héraldiste du S. B.

Nantes

Ancien président du Souvenir breton :

Colonel-Comte Pierre de BOUGRENET de LA TOCNAIE † 1955.

Ancien membre du Grand Conseil :

Révéréndissime Dom Alexis PRESSE, abbé de Boquen † 1965.

Membres d'honneur. — La liste des membres est en cours de constitution. Un prochain cahier de SKOED en donnera une nomenclature.

CONSEIL PERMANENT — KUZUL DALC'H

Président-Chancelier — Pennkanseller :

M. Raffig TULLOU, Sculpteur-Statuaire, auteur du monument au Roi Nominoë à Bains (1952).

Secrétaire général — Pennsekretour :

M. Michel DUVAL, Docteur ès Lettres, Docteur en Droit.

Rennes

Délégué permanent aux commémorations — Kannad "Koun Breiz" :

M. Alain LE LOUARN, Journaliste.
30, place des Lices, Rennes

NOTA. — Le Conseil permanent est seul habilité — sauf mandat spécial — à prendre toutes initiatives concernant les activités du Souvenir breton.

**NETRA NA DEN NE VIRO
OUZHIMP DA GERZHOUT
WAR DU AR PAL !**



**RIEN, NI PERSONNE,
NE NOUS EMPÊCHERA
DE MARCHER
VERS LE BUT !**

(Kan da Gornog)